Deuxième Année — N° 38

Eur Gwennek – Cinq Centimes

Samedi 10 Juin 1905

JOURNAL RÉGIONALIST HEBDOMADAIRE de la BRETAGNE et des Bretons Emigrés

ABONNEMENTS :
FRANCE. . 1 an. . . . 4 fr.
ETRANGER. — . . . 5 —
Avec "Ar Vro" Revue Mensuelle
FRANCE. . . 1 an . . . 7 fr.
ETRANGER. — . . . 9 —

Les Abonnements partent des 1er et 16 et sont payables d'avance

Tout changement d'adresse sera accompagné de 0 fr. 50 cent. en Timbres-Poste.

Ar Bobl

Rédacteur en Chef : F. Jaffrennou " TaNiR "

" Evid ar Vro dre ar Bobl "

" Frankiz da beb Barn ! "

Rédaction et Administration
Rue des Carmes, CARHAIX
CORNOUAILLES

TARIF des INSERTIONS :
Ann. et Récl., 1re p. 0 f. 20 la ligne
— 3e — 0 25 —
Chronique Locale 0 50 —
Faits divers . . . 0 75 —

On traite à forfait pour les Annonces plusieurs fois répétées

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

« Bara, Laez, ha Librente. »
Giriou lavaret gant: AN TOUR D'AUVERGN

AR GEAR VIHAN

(Kendalc'h)

Mar deuz ar gear vihan eur gasoni diguz evit an traou a ziaveaz hag an dud nevez, hi deuz ive eun ompinion vad dreist diouthi he-unan. Ar garante-ze evithi hag evit he zraou a rer « karante kloc'hdi » anezi. Ar garante broik ze a zo anoazuz tre.

Ar gear vihan a vezo fouge ennhi gant he zud brudet, gant he amzer dremenet aboue kant-vloaziou, gant he lec'hiou brao, he meneziou, he c'houeziou-dour, he aochou, etc. Er c'hontrol, hi a reio peoc'h var he siou fall : Ibsen a skriv penoz tud eur gear vihan deuz an Norvej a oa en em glevet etrezo da devel var breinadurez an dour-eva deuz kear, gant aoun na zeuche ken a veajourien da dremenn an hanv ennhi.

Mar deu d'eomp brema sellet deuz giz sonjal ar gear vihan, e welimp anezan boutet bepred gant ar spered klast, hag ar spered kosteen. Respet he deuz evid an dud galloudus, ha mar digouez d'unan benag deuz ar c'hlast uhel ober eur fallagriez, buan e vezo roet peoc'h var ze. Er gear vihan ive muloc'h evid neblec'h all a-bed, e weler o para ar marmouzerez var e hed. Neb lec'h all a-bed na vezo gwelet ar botred laouank a famill nag ar merc'hed laouank, ken fichet hag ebarz er c'heariou bihan. Haligenta zo piou a vezo gantan ar c'hiz ar muia nevez : bec'h zo da c'houzout piou ha pehini a vezo remerket ar muia ha piou a zeblanto ar muia glorus.

Neb lec'h all a-bed evel er c'heariou, na vezo spiet an dud evid o ompinionou politik pe relijius. Taolet a vezo pled gant piou e refet kont an aliesa, taolet a vezo pled piou a eio d'an oferen ha piou n'eio ket. Pephini eo merket e blas d'ezan dre-holl.

Er c'heariou braz, pe zoken var ar meaz, an den n'eo ket sklavour dindan zonjezonou ar re all, mond ha dond a ra e peb frankiz, mez er gear vihan, na weler ato nemed an hevelep doareiou, hag evelse e teuer da veza « *den an holl* » hep gallout, gwech a-bed, mond er-meaz deuz al lezen gomunn.

Deuz ac'hano e teu ma kaver ken hir an amzer er gear vihan. An amzeriou-bloaz, ar miziou, an deveziou, an heuriou, a dremenn an eil var lerc'h egile hag holl int henvel, paket er memez linsel drist.

Ar gear vihan, deuz an eil penn ar bloaz d'egile, a gousk he c'housket e-mesk he zraou goz.

An Aotrou Tarde a lavar penoz en amzer a hirio, ar gear vihan a zo dre natur difennerez ar c'hiz koz hag ar peoc'h, e-lec'h ar gear vraz ha trouzus, a zo dre natur ive difennerez ar c'hiz nevez hag ar chenchamant.

Ar gear vihan a gemero koulskoude tam ha tam skuer var ar gear vraz, mez en eur vond gant he amzer.

Ar c'heariou braz, hag ar c'heariou a zo enno uzinou ha tier-labour evit peb sort micheriou, a zeu da veza oalejou-tan deuz a bere e skuill flammou war ar vro holl, hi a ra « kour an ideiou. » Ha gant-se, pa dremenn trainiou dre geariou braz Bro-Saoz ha penn an nec'h Franz, e-kreiz an noz, ar beajour pa lak e benn er prennestr, a zant e galon o taoulampat en eur weled er pellder ar goulaou hag an oabr sklerijennet gant moged an uzinou braz hag ar chiminalou uhel. E galon a drit ennan, rag gouzout a ra penoz er c'heariou braz-ze a zo buez ha frankiz, hag e skiant a oar penoz ar plasou-ze eo a ro an ton d'ar bed holl.

Troet divar gallek
GEORGES PALANTE.

Ironies !

La visite d'Alphonse XIII à Notre-Dame de Paris, elle au moins, a échappé à la banalité ordinaire de ces exhibitions de Souverains Etrangers, cornaqués à travers Paris, comme le serait un éléphant blanc, par les grotesques du Protocole. Comme l'un de ses prédécesseurs au siècle dernier, Mgneur. de Quélen, c'est encore un Breton, ce vieillard ascétique, chargé d'ans qui reçoit le Roi Très Catholique, venu en compagnie du gouvernement des Loges s'agenouiller dans le vieux sanctuaire, dont l'épopée se confond, dans les lointains de l'Histoire de France, avec celle des Rois Très Chrétiens.

Précédé de la croix du vénérable Chapitre métropolitain, le cortège mélangé des deux Chefs d'État s'avance lentement sous les voûtes immenses, dans la lumière indicible que filtrent les vitraux moyenageux, vers l'autel déjà deux fois profané par la Déesse Raison et par le *grand Italien* Buonaparte, l'auteur responsable de tous nos maux actuels, lorsqu'il s'offrit la comédie sacrilège de se faire sacrer par un Pape dont il devait faire son souffre-douleur.

A moitié chemin, le vieil Archevêque s'arrête, montrant du doigt cerclé du rubis cardinaliste au jeune Roi, la chaire qu'illustrèrent Lacordaire, le Père Félix Monsabré et, du haut de laquelle, en une circonstance mémorable, un grand moine, encore un Breton celui-là ! osa élever de ses mains de sacrificateur, vers le Dieu Tout Puissant et miséricordieux, l'hostie purifiée par le feu de ces vies de femmes et de jeunes filles perdues dans l'incendie du Bazar de la Charité...en laissant entendre, à un auditoire peu enclin à empocher des vérités cruelles, que les crimes des sociétés n'échappent pas plus que ceux des individus à la grande loi de l'expiation.

Au Chœur, nouvelle halte, devant deux prie-dieu qui invitent le Roi et le Président, à se recueillir quelques instants, en présence de celui qui *juge les vivants et les morts*. Mais au-dessus de ces prie-Dieu, la main de l'anarchie brandit déjà une bombe homicide, tandis qu'invisibles se tiennent en prière, implorant la protection du Très Haut, derrière le Roi, une mère admirable ; derrière Loubet, ces légions de religieux et de religieuses dont il a contresigné la proscription.

« O Dieu ! épargne ce fils que j'ai élevé avec tant de soin pour toi, et pour les peuples catholiques d'Espagne. Laisse vivre cet enfant, pour qu'il accomplisse, pour ta plus grande gloire, des œuvres de vie ! »

Ainsi prie la mère, tandis que le chœur des proscrits jette vers le Trône Céleste l'éternel cri de pitié et de pardon du Juste : « Pardonnez-leur, parcequ'ils ne savent ce qu'ils font ! »

Et, du chœur, on se rend au Trésor. Bienvenu-Martin, en qualité de Ministre des Cultes, fait à sa Majesté Très Catholique les honneurs de ces merveilles historiques de l'orfèvrerie et de la broderie religieuses à travers les âges, qu'un décret contresigné par Loubet ou son successeur enverra rejoindre à la Salle des Ventes, les joyaux également historiques de la Couronne de France.

Qui sait, la Couronne que l'Archipêtre présente à la Vénération du Roi, dans son étui de cristal, ornera peut-être, quelque jour, une vitrine de curiosités dans le salon d'une dame Juive, à coté de meubles recouverts avec les ornements du Sacre ?

Aussi, lorsque la visite de la Basilique va prendre fin, l'orgue qui tout à l'heure avait entonné un *chant royal*, der la retraite du cortège royal et présidentiel comme avec des sanglots étouffés.

Par la voix de son orgue, la vieille cathédrale pleure, en voyant s'éloigner d'elle cette dernière vision des royautés catholiques qui disparaissent. Pour un peu, là haut, dans les tours, le glas du grand bourdon s'unirait aux pleurs du grand orgue.

LIONEL RADIGUET.

Echos et Nouvelles

Le concours de la race bovine bretonne

Le gouvernement de la République avait délégué ses pouvoirs à une commission interdépartementale pour déterminer la localité où devait se tenir le concours de 1905.

Elle s'est réunie samedi et a choisi Saint-Brieuc.

Une telle décision est aussi contraire aux intérêts de l'élevage qu'à la logique et à l'équité.

Déjà en 1902, alors cependant que le Conseil général des Côtes-du-Nord lui avait indiqué ses préférences pour Loudéac, elle avait choisi Saint-Brieuc, sans doute dans l'espoir de favoriser la sélection de la race bretonne bovine dans le département. Jusque-là, rien à redire. Son but était louable, mais a-t-il été atteint ?

Il est permis d'en douter, quand on se souvient de la douzaine de vaches disparates que l'on parvint à grand peine à réunir comme spécimen des variétés Pie Rouge et froment du Léon.

C'était plutôt un échec. Antérieurement, on avait essayé d'une autre localité et l'on avait choisi Guingamp, c'était bien encore.

Le résultat avait été sensiblement le même, sauf qu'on put y voir en plus d'une douzaine de vaches, un taureau à la tête d'Auroch qui fit l'étonnement, mais non l'admiration des rares visiteurs.

L'expérience eut du sembler concluante, la logique eut voulu que l'on abandonnât la région qui ne possédait rien ou presque rien, pour pénétrer dans l'intérieur, qui, lui, aurait pu donner quelque chose, puisque c'est le berceau de la race. On devait au moins tenter l'expérience puisqu'il s'agissait, ainsi qu'il fut dit au Conseil général, de réunir en plus de la race Pie noire qui vient du Morbihan et du Finistère, tous les autres spécimens de la race bretonne, c'est-à-dire les variétés Pie Rouge et froment du Léon, afinde définir au besoin le type de ces variétés qui sont la majorité dans le département des Côtes-du-Nord.

Loudéac était désigné par tous les hommes compétents, dont M. Arthur Enaud, président du Comice Agricole de cet arrondissement, pour le concours de septembre 1905. Il ne nous semble pas juste que la même ville soit désignée à intervalle si rapproché pour organiser un concours où elle a déjà si peu réussi.

Ça se corse au Maroc

On apprenait dimanche à Paris que sous la pression de l'Allemagne et sans doute avec l'aveu de l'Italie, le sultan du Maroc rejetait les demandes de la France et se refusait à ratifier la convention qui, au dire de Delcassé, devait assurer la prédominance de la France au Maroc.

C'est pour aboutir à ce misérable résultat que le ministre des affaires étrangères, et le Parlement, ont laissé l'Italie étendre son protectorat politique en Tripolitaine et prendre une situation menaçante en Tunisie.

C'est pour ce résultat qu'on a concédé à l'Espagne une zone d'influence considérable sur les côtes marocaines, qu'on a abaissé le drapeau français à Fachoda, retiré nos troupes du Siam, abandonné nos droits en Egypte et livré les territoires de Terre-Neuve où les Bretons se livraient à la pêche.

A tous ces sacrifices moraux et matériels vient s'ajouter la honte que nous inflige le Maroc.

Nous avons tout cédé et partout reculé et qu'obtenons-nous en échange ? Un refus plus humiliant que le coup d'éventail du dey d'Alger en 1830.

A la suite de cette affaire, M. Delcassé, Ministre des Affaires Etrangères, a donné sa démission mardi. M. Rouvier a pris immédiatement la direction de son service. On pense que M. Rouvier résoudra honorablement les difficultés de l'affaire marocaine. Mais on croit que ce sera ardu. En effet, l'Empereur Guillaume devient de plus en plus arrogant. Il n'a pas envoyé de télégramme pour féliciter le Président Loubet d'avoir échappé à l'attentat, et la mission Lacroix a été assez mal reçue à Berlin pour le mariage du fils de l'Empereur.

Il est clair que l'Allemagne veut brouiller les cartes.... Le Conseil supérieur de la Guerre s'est réuni à Paris et a pris d'importantes mesures pour couvrir la frontière de l'Est.

Espagne et France

La réception cordiale que le jeune roi d'Espagne a reçu la semaine dernière de la France vaut le bénéfice de l'actualité à la question des rapports commerciaux entre les deux nations.

M. Léon Janet, député, vient de déposer ces jours-ci sur le bureau de la Chambre, au nom de la commission des travaux publics, un rapport tendant à l'approbation de la *Convention entre la France et l'Espagne au sujet de l'établissement de communications par voie ferrée à travers les Pyrenées centrales.*

L'intérêt que présente pour les deux pays l'ouverture de nouvelles lignes internationales est considérable.

En effet la chaîne des Pyrenées sépare la France de l'Espagne sur un espace de 400 kilomètres. Cette chaîne constitue une barrière presque infranchissable. Les deux chemins de fer qui relient les deux pays, celui d'Hendaye à Irun, ouvert en 1864, et celui de Cerbère à Port-Bou, ouvert en 1878, situés aux deux points extrêmes de la frontière, le premier sur l'Océan, le second sur la Méditerranée, contournent la chaîne des Pyrénées plutôt qu'ils ne la traversent ; il n'existe aucune voie ferrée sur l'espace de 400 kilomètres qui les sépare à vol d'oiseau.

Les routes carrossables elle-mêmes sont des plus rares ; il n'en existe aucune, par exemple, sur une largeur de 200 kilomètrds du col de Puymaurens, dans l'Ariège, à celui du Somport, dans les Basses-Pyrénées.

Ainsi pour qu'un colis ou même une lettre parviennent d'une localité française à une localité espagnole, située à trois ou quatre lieues, ils ont parfois à parcourir en chemin de fer, par Hendaye-Irun ou par Cerbère-Port-Bou une distance qui dépasse parfois plus de 1,000 kilomètres.

Camille Pelletan

Jeudi soir, à l'Elysée, M. Pelletan cria si fort : « Vive le Roi ! » que ses voisins, interloqués, le regardèrent en souriant.

M. Pelletan, tout embarrassé, cherchait à expliquer son enthousiasme. Il ne trouvait pas. Soudain il aperçut le buffet : « Allons boire, maintenant ! s'écria-t-il ; c'est encore ce qui vaut le mieux ! » Et M. Pelletan s'en fut arroser son néo-royalisme de plusieurs coupes de champagne.

C'est le même impayable Camille qui, dans un article publié par le journal *Le Matin* sur la bataille de Tsoushima, commence en ces termes :

« Badauds parisiens, mes frères, car je suis des vôtres, etc. » Camille devait être saoûl lorsqu'il accoucha de cette prose inconséquente où il traite des cuirassés, des torpilleurs, du Japon, de la Russie, avec une rare imcompétence. Cet article renversant se termine par cette considération profondément philosophique, et que La Palisse n'eut pas reniée :

« Est-ce que vous allez blinder le navire jusqu'à la quille ? Faites-en donc un bloc d'acier massif ! Mais il ira au fond de lui-même sans torpille.

Et puis, faites après cela des navires de quarante millions, pour que, quand ils couleront, ils coulent avec une ceinture de trente centimètres autour des flancs !.. »

Ceux qu'on lâche....

Parmi les personnages admis au dîner de gala de l'Elysée offert à Alphonse XIII par le président Loubet nous relevons au premier plan les noms de la plupart des anciens présidents du Conseil. Par contre, M. Combes n'assistait pas à ces agapes ; il n'avait pas été invité.

La même constatation s'impose en ce qui concerne le général André. Comme son ex-compère et patron, André fut tout bonnement évité !

Réservistes sifflant leur capitaine

Un grave incident s'est produit samedi matin, devant la grille du 63e régiment d'infanterie à Limoges.

Cent cinquante réservistes, venant d'être libérés, ont sifflé le capitaine de leur compagnie, qui, la veille, avait puni un de leurs camarades nommé Noël.

Ce dernier, revenant de la manœuvre, s'était présenté au poste pour sortir et aller à son domicile pour prendre son repas.

La tenue du militaire n'étant pas correcte, on lui fit faire demi-tour ; le réserviste revint dans sa chambrée, puis se dirigera vers les cuisines pour demander une gamelle. On lui répondit qu'il n'en restait plus.

Sans insister davantage, Noël alla trouver son capitaine, lui fit part de sa déconvenue et l'informa qu'il se rendait à la cantine, où il se proposait de déjeuner aux frais de l'officier, ce qu'il fit, ne se livrant d'ailleurs qu'à la minime dépense de quarante centimes.

A la suite de ces faits, le réserviste se voyait consigné.

C'est contre cette punition que les camarades de Noël ont protesté.

Après une démarche faite auprès de lui, le général commandant le 12e corps a ordonné de rendre à ses occupations civiles le militaire, dont la période d'exercice avait pris fin le matin même.

Eur journal da zibri.....

Brema ve great journalou da zibri. Eur wech bennag a oa lavaret ama petra ober gant journalou koz, mez an Amerikaned a zo nevez arru gand eur gavaden dispar...Ar journal, eur wech lennet, a ve debret.

Evit an dra-ze, e ve kemeret feillennou toaz e-lec'h feillennou paper, hag e lec'h liou-godron du, e ve impliet liou ru, great gant chokola teuzet.

Evelse, evid e wennek, ar paour-kez den a c'hallo maga e estomok gant ar skridou a vo bet maget e spered ganto.

LA GUERRE

La guerre va entrer dans une période d'accalmie, en attendant les engagements prochains sur terre.

Cependant, l'amiral Kamimoura ne reste pas inactif. Il se dispose à capturer les navires russes, encore errants dans la mer de Chine. On raconte à Changhaï qu'il a quitté Formose à la tête d'une escadre de croiseurs, pour l'embouchure du Yang-Tsé.

Les Japonais avaient donné, comme coulés, le cuirassé russe *Aurora* et les croiseurs russes *Oleg* et *Jemtchoug*. Ces trois vaisseaux viennent d'atteindre la baie de Manille, ayant à bord le contre-amiral Enquist. Ils sont très endommagés, et transportent de nombreux blessés.

Au Japon, un enthousiasme indescriptible a accueilli la bataille navale de Tsoushima. A Tokio, les maisons ont illuminé, et des félicitations publiques ont été adressées à l'amiral Togo, aux capitaines de vaisseaux et à tous les marins.

Le Mikado a donné des ordres pour que l'amiral Nebogatoff soit remis en liberté afin de porter au Tsar le rapport sur la bataille et la liste des pertes russes.

Les navires-hôpitaux russes sont détenus temporairement à Sasebo.

De son côté, le baron Yamonoto, ministre de la marine, a envoyé à l'amiral Rodjestvensky, prisonnier, des fleurs pour orner sa chambre.

En même temps, il a fait remettre une lettre à l'amiral, dans laquelle il lui dit :

« Veuillez me permettre de vous expri-

Feuilleton du Journal "AR BOBL" 34

JANE
DE
LESMEUR

Grand Roman Inédit

Par Yves SÉBILLOT

Sommé de rendre la place, le sire de Saint-Aubin répondit que son devoir était de la défendre, mais qu'il la rendrait aux soldats du Roi s'il étaient vainqueurs. Ne voulant pas se hasarder à attaquer la place, si faible fût elle, afin de pouvoir concentrer toutes ses forces contre l'armée bretonne, le maréchal du Roi accepta. Le sire de Saint-Aubin avait payé de ruse : son château n'eut pu résister un quart d'heure seulement.

Jane de Lesmeur timidement s'était avancée derrière son oncle, qui, de la plate forme d'une tour peu élevée, répondait aux sommations de l'envoyé de la Trémoïlle. Soudain ses yeux fixèrent en voyant l'un des hommes qui accompagnaient le capitaine ennemi et qui portait une plume à son casque, Jane poussa un cri et s'enfuit...

Elle venait de reconnaître l'Homme à la Cicatrice...

CHAPITRE IV

La bataille de Saint-Aubin-du-Cormier.

Auprès de Saint-Aubin-du-Cormier, entre Rennes et Fougères, s'étend une grande lande parsemée de bruyère et d'ajoncs, aussi bas les uns que les autres, au milieu desquels on voit çà et là de petits sapins qui cherchent à percer les branches entrelacées qui les dominent, pour jouir un peu du soleil et de la lumière. On y entend rarement des oiseaux : ils préfèrent s'ébattre dans les grands chênes de la forêt de Haute Sève, qui au nord, couvre un espace long de près de deux lieues. A l'Est le terrain s'élève jusqu'à un groupe de rochers entre lesquels quatre ou cinq sapins ont réussi à pousser ; puis les bois d'Uzel et de la Chaîne étendent leurs taillis de frênes et de bouleaux, dont les plus élancés n'ont pas trois mètres. Enfin, à l'ouest, la lande de la Rencontre s'incline jusqu'à la large nappe d'eau de l'Etang d'Ouée dans lequel vient se jetter un ruisseau qui le long de son parcours rafraichit un peu l'âpre sol sur lequel il permet à la verdure de paraître et aux arbres de grandir.

Une partie de mon enfance, et la plus douce assurément, s'est écoulée à moins d'une lieue de ce champ de bataille. Bien souvent, je me suis promené dans la forêt de Haute Sève dont les chênes sont plus droits que des sapins, attiré par l'âpreté sauvage de la lande et des alentours de l'Etang. En silence, j'ai rêvé à cette place où quatre siècles auparavant se joua le sort d'une Nation puissante dans le terrible fracas de la bataille. J'ai vû la ferme de Moronval qui d'après la tradition locale, fut le point extrême où l'on se battit ; j'ai vu le fossé d'Oster, où, dit-on la guerre commença, *et où elle doit se terminer*, on m'a montré aussi, un jour que le soir tombait, le champ des Bretons, où leurs cadavres furent enterrés. Sur leurs corps, des pommiers ont poussé et seuls, quand au printemps ils perdent leur floraison blanche ils viennent fleurir la terre qui recouvre les cadavres des *Morts pour la Patrie*...

Ces pommiers sont superbes, leurs fruits sont rouges et le sang de leurs pommes produit un des meilleurs cidres du canton. Et parfois, en m'en allant, dans le calme troublant de ce coin de terre âpre et désert, alors que derrière la forêt le soleil déclinant empourprait la lande, j'ai cru même entendre, quand un souffle de vent passait en balançant les sapins, comme des gémissements et des râles.

C'est là, dans cette Lande de la Rencontre, que se jouèrent les destinées de la Bretagne en 1488. L'armée bretonne qui s'y battit était la dernière chance sérieuse que le duché avait de rester intact. Le résultat devait être le salut ou la perte de la Nationalité bretonne.

La lutte fut donc acharnée de part et d'autre. L'armée bretonne occupait les hauteurs qui longent la forêt de Haute-Sève au nord de la Lande.

L'armée française passant par Saint-Aubin, déboucha au sud, arrivant par petits corps. Les chefs bretons, occupés à discuter, ne sûrent pas profiter de l'avantage qu'ils avaient d'être les premiers prêts. Au lieu de tomber de suite sur l'ennemi, ils laissèrent La Trémoïlle établir ses troupes en bon ordre et abriter son artillerie derrière une tranchée creusée à la hâte.

Les deux armées étaient divisées chacune en 3 corps.

Le maréchal de Rieux qui commandait la gauche bretonne avait devant lui la droite française aux ordres du sire de L'hopital : le sire d'Albret avait en face, le centre de La Trémoille et la cavalerie de l'Italien Galiotta.

Enfin le sire de Châteaubriant, à droite du centre breton, faisait face à la gauche française qui obéissait au sire de Beaudricourt. Avant deux heures de l'après midi, les deux armées à huit cents mètres l'une de l'autre, étaient prêtes à se battre.

L'air était lourd, la journée très chaude, tout était encore tranquille. Seuls, des commandements en diverses langues circulaient sur le front des troupes. On voyait sur les visages la fièvre de l'attente. Sur les deux armées planait ce silence solennel qui précède les grands évènements.

Tout à coup, comme le clocher de Saint-Aubin venait de tinter deux fois, une sonnerie de clairon éclata auprès de l'artillerie du centre français, dont les canons ouvraient des gueules menaçantes. Un nuage de fumée, un bruit épouvantable, en partirent aussitôt, et des rangées de soldats furent fauchées du côté des Bretons ; une demi-minute de silence et à l'inverse cette fois, le même bruit, suivi du même résultat se reproduisait : l'artillerie bretonne venait de répondre...

La bataille était commencée.

La cavalerie du Maréchal de Rieux attaqua aussitôt, et le centre breton se mit en marche. Sa poussée fut si terrible qu'elle fit « reculer les Françoys plus de cent ou six vingts pas » dit l'historien d'Argentré.

La victoire semblait donc, grâce à ce mouvement énergique, se décider en faveur des bretons. Mais à ce moment les mercenaires Allemands qui étaient au centre breton sous les ordre du sire d'Albret, se rangèrent vers la gauche pour échapper aux coups de l'artillerie française, laissant un grand espace vide et rompant la ligne de bataille du front.

Le rusé italien Galiotta voit ce point faible, à la tête de 400 cavaliers, il se précipite par la brèche ouverte, et vient attaquer les Bretons par derrière.

Yves de Kergoat avec sa compagnie de quarante hommes à cheval, aidé de quelques soldats montés du corps du Maréchal de Rieux, se porta à sa rencontre, mais malgré des prodiges de valeur, sa vaillante troupe ne put arrêter l'ennemi.

Dès lors le désordre se mit dans les rangs bretons. Entamée de toute parts, l'armée ducale se débanda en partie. De Rieux réussit à s'enfuir. Les allemands gagnèrent le bois d'Uzel et tentèrent vainement de s'y défendre. Le duc d'Orléans et le prince d'Orange furent faits prisonniers.

Dès lors, dit un récit de la bataille écrit en latin « Non pugna cœdes fuit » (Ce ne fut plus un combat mais une boucherie). Les corps étrangers s'enfuirent. Seuls les Bretons, par patriotisme, réunis au nombre de près de 2000, se firent tuer sur place jusqu'au dernier en luttant avec l'énergie du desespoir, et refusant de se rendre.

Yves de Kergoat avait déjà eu trois chevaux tués sous lui et faisait des merveilles avec ses derniers cavaliers. Parcourant le champ de bataille en tous sens, il frappait à droite, à gauche, au milieu d'une grêle de flèches qui tombaient autour de lui aussi drû que la pluie en Septembre.

Il semblait invulnérable, tombant au milieu des ennemis comme un loup dans un troupeau de moutons. Vingt fois il échappa à la mort.

Malheureusement, ses soldats étaient tués les uns après les autres et tout à coup, il se trouva seul, à l'endroit qu'occupait tout à l'heure l'armée française. Il arrêta son cheval. Il était non loin d'un petit bois, et derrière lui, il vit tout le champ de bataille....

Le soleil commençait à baisser. Au loin l'on entendait le bruit confus de la tuerie, les cris de rage des derniers bretons qui luttaient, et les cris de triomphe des vainqueurs...

A perte de vue, la lande était jonchée de cadavres et les bruyères étaient rouges de sang. Il se rappela alors la vision du fou : *Le dragon blanc venait de terrasser le dragon rouge...*

Devant l'étendue du désastre, il restait pâle, atterré... Il n'entendit même pas le galop du cheval d'un cavalier qui fonçait sur lui par derrière...

(A suivre)

mer tous mes respects de la façon toute militaire dont vous avez rempli votre devoir en combattant désespérément pour votre pays.

« Laissez-moi vous dire combien je regrette votre blessure.

« J'espère que les ressources de nos hôpitaux navals, les capacités de nos chirurgiens de marine soulageront vos souffrances et vous rendront promptement la santé. »

Le ministre japonais a envoyé aussi aux autres officiers et marins blessés un ordre du jour exprimant l'espoir de la prompte cessation de leur souffrance et de leur rapide rétablissement.

On ne serait pas plus courtois dans la vieille Europe !

Et pendant ce temps, que dit-on en Russie ? Ce malheureux peuple, déjà si éprouvé par ses révolutions intestines, ne va que de défaite en désastre, et le jour n'est peut-être pas éloigné où toute la puissance que semblait avoir ce colosse va s'évanouir comme une fumée.

Les Russes, devant ces calamités, ne savent plus à quoi attribuer leurs malheurs. Le plus grand nombre prend texte des défaites récentes pour accuser l'autocratie du gouvernement du Tsar et des Grands-Ducs : la presse est unanime à demander des réformes politiques. Elle réclame la réunion d'une assemblée nationale.

Le Conseil Impérial s'est réuni à Tsarkoïe-Selo, et à la majorité des voix, le gouvernement a décidé la continuation de la « guerre à outrance ». La Russie, dit le journal *Sviet*, ne veut pas entendre parler de paix. Elle a fini la guerre sur mer, mais avec fermeté d'âme, elle continuera à combattre sur terre.

Le Président Roosevelt aurait, dit-on, offert sa médiation, qui a été refusée.

Et d'ailleurs, le Japon ne semblerait pas non plus disposé à traiter avant la prise de Vladivostock et des îles Sackaline.

Maintenant qu'on nous permette une réflexion. Jusqu'à Va-Fan-Gou, jusqu'à Moukden même, le Japon n'était pas trop menaçant pour l'Europe, mais aujourd'hui, après Tsoushima, il est et reste le maître absolu des mers en Extrême-Orient. Le Japon commence à devenir un terrible danger pour l'Europe

Et si ses prétentions, après tous ses succès, devenaient exorbitantes, il serait du devoir des puissances européennes de s'entendre pour le mettre à la raison.

Eur sell var ar Brezel

Brema, eur wech eo bet tapet Rodjesvensky da brizonier, tapet Nebogatof, lac'het Felkersam, tri amiral en pere o devoa ar Russed lakeet o fizanz var vor, e c'heller lavaret eo echu ar gann var ar moriou. Emgann Tsoushima, vel ma lavare *Ar Bobl* a zisadorn, a chomo da viken eur souez evid ar bed ! Biskoaz, en histor ar c'hombajou etre skouadrennou, na oa gwelet c'hoaz hevelep dismantr. Pemzek lestr braz a zo eat d'ar fonz pe gemeret d'ar Russed gant ar Japoneed, hag estranch eo gweled penoz ar Japoneed n'o deuz kollet nemed tri dorpiller bihan ! o batimanchou braz n'o deuz ket bet kalz a zomach ive ! !

Petra zo kaoz ma zo erruet gant ar Russed eur maleur ken braz ? Komprenit penoz skouadren Rodjestvenski a oa partiet deuz Sant-Petersbourg brema zo 7 miz hanter dija. Abaoue an amzer-ze, ez oa chomet var ar mor. Mez mar peuz sonj, martoloded Russi o doa tapet brud fall dalek ar pennkenta, rag n'eo ket en eun devez e vez gret tud a vor, ha red eo anzao penoz martoloded Russi kalz ane biskoaz ne oant bet zoken var vor !

Heuilit beaj skouadren Rodjestvenski. Pa oa erru er Mor-da-krec'h, e komansaz leuska tennou kanol var bagiou-pesketa d'ar Saozon : marvat e kredent o doa Japoned dirakê, mez memez tra abenn tenna var dud dizanjer evel pesketourien Hull, eo red kaout neubeut a barfetegez hag a wiziegez deuz traou ar mor. Mad, eur wech great an taol-ze, ar skouadren a zalc'h da vond tresek an Asi. Erruout a ra en Madagascar, e lec'h ma chom eur maread hep gouzout ken pe mond arok pe dond a-dren. An dra-ma a ziskuez c'hoaz penoz an Amiral Rodjestvenski ne oa ket sur awalc'h deuz e daol, hag ouspenn, diskuez a ra penoz er Russi eo red mad, memez d'ar mestr brasa, gouen all an tsar abenn mond eur gammed arok. Benn ar fin, eur skouadren vihan all, hini Nebogatof, a oe kaset buan da greski niver e lestrou.

Goude bir gortoz koste mor ar Chin, — lec'h ma riskaz Franz kaout brezel ive deuz ar Japon, abalamour he doa lezet ar Russed da antreal en eur porzmor d'ezi, en Kamrank, — Nebogatof a n'em unanaz gant Rodjestvensky, hag o daou neuze asamblez var grec'h c'hoaz, evid esa treuzi brec'h-mor Tsousima, hag antreal velse en mor ar Japon, hag ac'hano, erruout en porz Vladivostok, lec'h ma zo Russed all kelc'hiet gant ar soudarded japon.

Mez a-benn erruout eno, e oa eur gann da veza. An Amiral Togo, gant e listri, a oa e lagad var ar vrec'h-mor, da c'houzout pe da vare e teufe ar Russed da dremenn.

Taolit pled mad penoz ar Japoned a oa diskuiz ha kennerzet gant o viktoriou, elec'h ar Russed a oa skuiz-maro goude meur a viz tremenet en rout. Ouspenn, ar Japoniz o doa muioc'h a vatimanchou, ha re nevez, houarn ha dir, o mortoloded a oa muioc'h ampart ha muioc'h sentus ouz o chefou ; ar Russed o doa listri braz, hanvet kuirassed, mez re bounner, re d'foun..., neubeud o doa a dorpillerien hag a groazerien, hag o martoloded, kredit ahanon, o dije gret soudarded vad martreze, mez paz tud a vor dre vicher. Rodjestvensky a gave d'ean e tremenche hep re-holl a zomach dre ar vrec'hmor, e listri a oa an eil var lerc'h egile o vond, en eur regennad... Mez en eun taol ar Japoned a zispakaz. Ugent torpiller a gouezaz var batimanchou ar Russed evel eun taol-gwenan ; deuz an daou du, al listri-houarn hag ar groazerien a leuskaz tan var ar Russed, hag en neubeud amzer e teuchont abenn deuz o enebourien. Nebogatof e-hunan a c'houlennaz pardon, kazi hep en em gann ; e akuipach, a gonter, a revuze kombati. Ha setu brema netraet skouadrennou ar Russi ; ar Japon 'neuz kresket e flott deuz a bemp pe c'houec'h lestr, ha brema, pa garo, e lakeo ar seziz war Vladivostok. Mestr a vo en pep tu.

Er c'heid-ze, ar jeneral Linievich, gant daou c'hant mil soudard en tu all da Voukden, a c'hortoz ma vo ataket c'hoaz gant Oku ha Nogi. Heb douetanz, pillet e vo, ha neuze ar Russed, penegwir na gonsantont ket goulen ar peuc'h, na chomo ken gante nemed eun dra da ober : delc'hen da gila tresek plenennou skornet ar Siberi, ha lezel ar Japoned da feaza anê o-hunan en eur vond var o lerc'h dre an erc'h hag ar vrunnen.

F. J.

Beaj Roue Spagn dre Franz

Vel m'ho peuz lennet aman disadorn er C'heleier an heur diveza, eun dispac'her torfetour an neuz esaet e-kreiz Pariz, pa oa ar Roue iaouank Alfons 13 hag ar Pennroner Loubet o tizret, da hanter-noz, deuz teatr an Opera, laza anezo o daou gant eur vomben dinamit ha mein-draill. Ar vomben a strakaz eun tammik arok ar c'haronz, ha dre ze, n'eo ket bet tapet an daou Vestr-Bro, mez pemzek a dud a zo bet gouliet, hag daou lon-kezek lazet mik.

Kaër zo bet klask, n'euz ket gallet lakaat an dorn var an dispac'her : koulskoude pevar pe bemp deuz ar chefou anarchist, a zo bet aretet, hag en o mesk, Malato, eur skrivagner hag an noa resevet deuz Spagn eur bakaden bombou, hag eun anarchist all, hanvet Vollina, pehini a zoueter an neuz great an taol. Da c'hortoz, ar polis a glask, hag ar barner Leydet a lak e holl boan da ziguzet ar c'hoz revolusionerien hag a ve prest ato da lakaat kaon ha reveulzi e mesk plijadur ha lawenidigez ar re all.

Ar roue iaouank n'euz ket seblantet beza bet re voëmet gant an danjer, hag an dra-ze n'euz ket miret outan da zelc'hen da bourmenn ha da ajista d'ar goueliou roet en e enor.

Disul, ec'h eo bet gant e suit o kleved an ofern e chapel spagnol an avenue Friedland. Goude kreisteiz en deuz bizited muze al Louvre. Da ziv heur, an Ao, Loubet a zo deut da ziarbenn anean evid mond gantan da redadekkezek Auteuil, e-lec'h eo bet, evel dre holl ma tremenaz, digemeret gant iouc'hadennou ha strak daouarn.

Ar roue a zo dizroet d'e balez var dro c'houec'h heur.

Goude beza koaniet en palez an Aferou-Estranjour, ar roue a zo bet ambrouget beteg gar Sant-Lazar, e-lec'h ma 'neuz kemeret an train da vond da Cherbourg. Dilun vintin ec'h erruaz en Cherbourg. Goude beza chomet eun devez en Cherbourg, lec'h ma zo bet roet c'hoaz goueliou kaër en enor d'ean, eo en'em ambarket var al lestr *Victoria and Albert*, d'ar roue Edouard 7, evid mond da ober eun droiad da Vro-Saoz. Al lestr-ma a oa heuillet gant c'houec'h lestr-a-vrezel Saoz.

A-benn kuitaat Pariz ha Bro-C'hall, ar roue Alfons an neuz roet dekorasionou Spagn da eur bern aotrone.

N'euz ket ankouaet kenneubeud ar re baour. Eur som a bemp mil lur varnugent an neuz lezet evit rei aluzen da beorien kear Bariz.

Ar Prézidant Loubet a rento e vizit d'ar Roue en Madrid, var dro miz Here.

Au Parlement

Chambre des Députés

Séance du lundi 5 Juin

La Chambre, après quelques jours de repos, a repris lundi le cours de l'irritante discussion sur la Séparation des Eglises et de l'Etat.

Au début de la séance, M. Doumer, prononce une allocution où il flétrit l'attentat dont ont failli être victimes le roi d'Espagne et le Président Loubet. Les socialistes essayent de murmurer à l'extrême-gauche, mais la presque unanimité de la Chambre applaudit.

M. Sembat, collectiviste, se lève alors, et dit que « le meilleur moyen de prévenir ces attentats, ce n'est pas la répression, mais le vote de mesures de justice sociale ».

M. Rouvier s'écrie avec force que le Gouvernement s'associe purement et simplement à la motion de M. Doumer, président de la Chambre.

La Chambre reprend la discussion sur la Séparation.

M. Allard demande la suppression de l'art. 9 sur les pensions. Combattu par M. Briand, l'amendement est repoussé par 485 voix contre 90.

M. Louis Ollivier, député des Côtes-du-Nord, développe un amendement demandant que les traitements des prêtres, pasteurs et rabbins, soient transformés en rentes sur l'Etat, pour être déposées, pour la nue-propriété, à la Caisse des dépôts et consignations, et pour l'usufruit, aux associations cultuelles.

Par 380 voix contre 162, repoussé.

MM. Auffray et Massabuau présentent deux autres amendements, également repoussés.

M. Gayraud développe à son tour l'amendement suivant :

« Les ministres du culte, qui compteront vingt-cinq années de fonctions exercées en vertu d'une nomination ou par ordre de leurs supérieurs hiérarchiques, recevront une pension annuelle viagère égale à la moyenne du traitement des trois dernières années. »

Cette disposition est accueillie avec assez de faveur ; elle n'est cependant pas votée.

Séance du Mardi 6 Juin

Un amendement de M. Albert Le Roy est pris en considération par 309 voix contre 251, au sujet des pensions ecclésiastiques, et ce, malgré l'opposition de MM. Briand et Bienvenu-Martin.

Voici le texte de cet important article 9 :

« Les ministres des cultes qui, lors de la présente loi, seront âgés de plus de 60 ans et qui auront, pendant trente ans au moins, rempli les fonctions ecclésiastiques rétribuées par l'Etat, recevront une pension annuelle viagère égale aux trois quarts de leur traitement ; ceux qui seront âgés de plus de 50 ans et de moins de 60 et qui auront pendant 20 ans au moins rempli des fonctions ecclésiastiques dans les mêmes conditions, recevront une pension égale aux deux tiers de leur traitement.

En cas de décès des titulaires des pensions pour les cultes non catholiques, elle seront reversibles, jusqu'à concurrence de la moitié de leur montant, au profit de la veuve et des orphelins mineurs laissés par le défunt ; jusqu'à concurrence du quart au profit de la veuve sans enfants mineurs ; à la majorité des enfants mineurs, la pension s'éteindra de plein droit.

Les ministres des cultes actuellement salariés par l'Etat, qui ne seront pas dans les conditions ci-dessus, recevront pendant quatre ans, à partir de la suppression du budget des cultes, une allocation égale à la totalité de leur traitement pour la première année, aux deux tiers pour la deuxième, à la moitié pour la troisième, au tiers pour la quatrième.

Toutefois, dans les communes de moins de 15,000 habiants, et pour les ministres des cultes qui continueront à y remplir les fonctions, la durée de chacune des quatres périodes ci-dessus indiquées, sera doublée. »

Boyer menace de prendre son " penn-baz "

Marius Boyer devient de plus en plus extravagant. Qu'on en juge par cette petite histoire. Nous n'avons pas encore entretenu nos lecteurs d'un incident qui s'est passé récemment à Merdrignac, canton gallo des Côtes-du-Nord, parceque nous estimions qu'il n'aurait pas pris d'importance par la suite. Or, nos prévisions ne se sont pas réalisées, et le petit incident devient un évènement à Saint-Brieuc et même ailleurs.

Voici les faits :

A Merdrignac, à l'occasion d'un conseil de Révision, si nos souvenirs sont exacts, il y avait un banquet auquel assistait le Préfet, M. Hémon, conseiller de Préfecture, les personnalités locales, et l'inévitable Docteur Marius-Paul Boyer, de la Cannebière, sans la présence duquel il n'est pas de fête républicaine possible dans les Côtes-du-Nord.

A chaque banquet préfectoral, il y va de son discours. C'est la manie de cet homme de pérorer. Çà lui est bien permis après tout. Mais à un moment donné du discours du docteur, quelques convives saoûls commencèrent à chanter l'*Internationale* ;

C'est la lutte finale etc. ce qui souleva les protestations de quelques-uns, dont M. Hémon, conseiller de Préfecture, qui demandait, lui, le chant de la *Marseillaise*. A quoi M. Boyer, en maître de céans, répondit : « Si M. Hémon n'est pas content, il n'a qu'à passer à la porte ! ». C'était, on le voit, parler en conquérant.

Dans le nº suivant de son *Réveil*, le docteur tança vertement M. Hémon, l'accusant de cléricalisme, et demandant nettement sa révocation. A quoi M. Hémon répondit par plusieurs lettres, publiées par le *Républicain* de Gouinguenet. En ce tournoi, il n'eut pas de peine à désarçonner le combatif Marseillais.

De fil en aiguille, et les articles se succédant, de plus en plus cinglants, Boyer, de guerre lasse, publia cet entrefilet :

L'autre jour en me croisant et de loin, M. Hémon, à l'abri d'un ami que j'aurais pu atteindre, a proféré une injure *indirecte* à mon adresse.

J'aurais pu lui répondre par quelque chose d'aussi bête...Je ne l'ai point fait. J'avertis simplement M. Hémon que si le fait se reproduit, je lui casserai ma canne sur la figure.

M. Hémon me répond dans un journal. Le public nous juge. S'il veut une affaire, je lui laisse la responsabilité de la provocation.

Mais pour qu'il n'y ait pas de surprise, je l'informe que je fus d'une assez jolie force au bâton et que je n'en ai pas tout à fait oublié les principes.

A qui le dit-il ? Le fort-en-gueule Boyer nous avertit qu'il est fort en bâton. On s'en souvient. Par deux fois, Paul Boyer s'est battu à coups de *penn-baz*, une fois en pleine rue Saint-Guillaume, à Saint-Brieuc, avec un adversaire politique, une autre fois à la sortie du Tribunal de Saint-Brieuc, avec un avocat, à la suite d'une affaire qu'il venait de perdre.

Certes, Boyer est fort en bâton. Nous l'en félicitons. Un jour cependant Boyer, oublia ses principes de bâton et provoqua un ex-jésuite, le P. Marescal, à se battre au pistolet, à 15 pas.....sûr à l'avance d'un refus. C'est au bâton qu'il fallait penser, Docteur ! Mais l'abbé Lemarescal aurait pu accepter le choix de cette arme, et il n'est pas dit que vous eussiez eu le dessus.

Cela nous remet en mémoire un autre fait, qui montre la puérilité de ce cerveau méridional.

Les Bardes, on le sait, ont parfois l'habitude de porter "penn-baz" ; le penn-baz fait partie du costume breton. Cela suscitait les risées et les quolibets du bon docteur qui ne comprenait pas qu'on put s'armer de casse-têtes aux temps heureux où nous vivons. Notre camarade Olivier Guyon eut à ce sujet une grosse polémique avec Marius.

Et voici que le même Marius en vient à préférer le bâton breton à l'estocade latine.

"Donner des coups de bâton", "casser des bâtons sur la figure de ses ennemis", voilà désormais à quoi va s'en tenir l'impayable directeur du *Réveil des Côtes-du-Nord*.

Ce seront des arguments "frappants" qui achèveront de nous convaincre de la nécessité d'envoyer le Dr. Boyer faire une saison dans une de ces maisons où entra récemment Laurent Tailhade.

Rencontre sensationnelle de MM. Boyer et Hémon

Au moment de mettre sous presse, nous vient la nouvelle que le Terrible Docteur Marius a tenu sa parole.. Mais M. Boyer a réussi à tromper M. Hémon sur sa véritable tactique, il lui annonçait des coups de bâton, c'était un faux renseignement, M. Boyer n'a donné que des coups de parapluie.

Donc, lundi 5 juin, vers 6 h. du soir, MM. Boyer, journaliste, et Hémon, conseiller de préfecture, se rencontrèrent dans la rue Saint-Guillaume. M. Boyer se précipita vers M. Hémon qui le traita de casserole. Là dessus, coups de parapluies. La serviette de M. Hémon roule par terre. Profitant du moment où il se baissait pour la ramasser, le Marseillais bondit sur son adversaire, et le mordit à la joue.

Un militaire, qui passait, réussit à dégager M. Hémon. Son coup accompli, M. Boyer prit la fuite. Il y a quelque temps, dans cette même rue, Boyer s'était poché avec M. Ollitraut-Dureste, fils.

Inutile d'ajouter qu'autant M. Boyer est impopulaire, autant M. Hémon, frère du député de Quimper, jouit dans les Côtes-du-Nord de la considération de tous.

GUILLAUME II EN BRETAGNE

La *Libre Parole* signale que le journal *The Globe*, de Londres, annonce que l'empereur d'Allemagne viendrait en Bretagne au mois de juillet, voyageant incognito sous le nom du comte de Wilhelmshohe. Il se rendrait à Dinard avec son yacht et de là irait par chemin de fer au château de Josselin, chez le duc de Rohan, le tout dans le plus strict incognito. Il visiterait le sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray et les dolmens de Carnac, et avant de terminer cette intéressante expédition, assisterait, de son yacht, aux régates de Saint-Malo.

La *Libre Parole* ajoute son mot :

« Cette visite sera le résultat des « intrigues des Pan-Celtes avec les « Pan-Germains contre les Pan-Latins. »

« Chacun sait que le kaiser est venu plusieurs fois en France et même à Paris, notamment au moment de l'avant-dernière Exposition. Ceci a été parfaitement connu du gouvernement français qui avait été averti. Mais cette visite chez le duc de Rohan et ce titre de « Graf von Wilhelmsohe ! » aimable allusion à la captivité de Napoléon III ! et cette union des Celtes et des Allemands contre les Latins ! »

Nous ne comprenons pas, pour notre part, cette méchante pointe que nous lance Drumond. « Intrigues de Panceltes », qu'est-ce que cela veut dire ? Si les Panceltes étaient véritablement intrigants, il y a beau temps, en effet, qu'ils auraient réalisé cette union antilatine....

COURSES de ROSTRENEN

Trains spéciaux entre Morlaix, Guingamp, Carhaix et Loudéac

LE LUNDI 12 JUIN 1905

Trains spéciaux entre Morlaix, Carhaix, Rostrenen.

ALLER			
		m.	
Morlaix, départ		8h.10	
Plougonven-Plourin		8 29	
Le Cloître-Lannéanou		8 44	
Serignac-Berrien		9 3	
Huelgoat-Locmaria		9 18	
Poullaouën		9 31	
Plounévézel		9 43	
Carhaix (Buffet)	arrivée	9 55	m.
	départ	9 58	11 35
Rostrenen.			
Champ de courses,	arriv.	10 45	mid16
Gare	arriv.	10 40	mid20

RETOUR			
Rostrenen.		s.	s.
Gare	dép.	4 20	6 10
Champ de courses		4 32	6 13
Carhaix (Buffet)	arr.	5 10	6 49
	dép.	6 52	
Plounévézel		7 2	
Poullaouën		7 13	
Huelgoat-Locmaria		7 23	
Serignac-Berrien		7 39	
Le Cloître-Lannéanou		8 3	
Plougonven-Plourin		8 16	
Morlaix.	arriv.	8 38	

Trains spéciaux entre Guingamp, Carhaix, Rostrenen.

ALLER			
		m.	
Guingamp	dép.	6 55	
Moustérus-Bourbriac		7 22	
Pont-Melvez		7 43	
Plougonver		7 54	
Callac		8 15	
Le Penity		8 30	
Carnoët-Locarn		8 37	
Carhaix (Buffet)	arr.	8 57	m.
	dép.	9 58	11 35
Rostrenen.			
Champ de courses.	arr.	10 45	mid16
Gare.	dép.	10 49	mid20

RETOUR			
Rostrenen.		s.	s.
Gare	dép.	4 20	6 10
Champ de courses		4 32	6 13
Carhaix (Buffet)	arr.	5 10	6 49
	dép.	7 35	
Carnoët-Locarn		7 52	
Le Penity		7 58	
Callac		8 12	
Plougonver		8 38	
Pont-Melvez		8 50	
Moustérus-Bourbriac		9 6	
Guingamp.	arr.	9 27	

Trains spéciaux entre Carhaix, Loudéac et Rostrenen (Champ de Courses)

Carhaix, Rostrenen (champ de courses) Loudéac

		m.	s.	
Carhaix	d.	11 33	3 20	
Trébrivan-le-Mous.		11 50	3 34	
Maël-Carhaix		midi 3	3 47	
Rostrenen.				
Ch. de courses	ar.	mid17	4	5
Gare	dép.	mid20	4 10	5 5
Plouguernével				5 57 s.
Gouarec				5 38
Bon-Repos				5 50
Saint-Gelven.				6 3
Caurel				6 11
Mûr de Bretagne				6 20
Loudéac				7 8

Loudéac, Rostrenen (champ de courses), et Carhaix

Loudéac	dép.	9 50 m.		
Mûr de Bretagne.		10 42		
Caurel		10 56		
Saint-Gelven		11 5		
Bon-Repos		11 13		
Gouarec		11 25		
Plouguernével.		11 44		
Rostrenen.			s.	s.
Ch. de courses,	arr.	11 55	4 20	6 10
Gare	arr.	midi 25	4 32	6 13
Maël-Carhaix	dép.	midi 47	4 49	6 29
Trébrivan le Mous.		midi 58	5 00	6 39
Carhaix		1 9	5 10	6 49

Les trains réguliers mixtes numéros 42, 43, 44, 45, 46 et 47, de la ligne de Carhaix à Loudéac s'arrêteront le 12 Juin 1905, au kilomètre 20 (champ de courses de Rostrenen), pour y laisser et y prendre des voyageurs,

KELEIER
Kerne-Uhel

KERAEZ

Les Fêtes de la Tour d'Auvergne. — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les grandes fêtes annuelles en l'honneur du Héros Carhaisien, auront lieu cette année, les samedi 24, dimanche 25, lundi 26 et mardi 27 juin courant.

Elles comprendront :

Le 24 Juin, à 8 h., sur le Champ-de-Bataille, danses ; à 9 h., feu d'artifice. (On est prié d'illuminer).

Le 25 Juin, courses de chevaux sur l'hippodrome de Pennalan, comprenant cinq courses avec un total de 3.000 fr. de prix ; à 8 h. du soir, grande fête de nuit à Carhaix.

Le 26 juin, courses au galop sur route ; courses de bicyclettes ; danses au biniou sous les Halles ; bal à la Mairie à 9 h.

Le 27 juin, distribution de pain aux indigents à 8 heures ; à 8 h. 1/2, Service solennel à l'Eglise, à la mémoire du

---

Feuilleton du Journal *"AR BOBL"* 17

Buez Loeiz Eunius

DIJENTIL HA PEC'HER BRAZ

(Troet divar Calderon)

EIL LODEN

KEVREN I

(Loeiz Eunius a antre, gwisket en du, mez kempenn, hag eur vaz en e zorn, evit mond da Rom).

LOEIZ

En hano ar gwir Doue a neuz krouet ar bed,
En hent ar binijen e deziran kerzet !
Ar rest deuz ma buez na c'hoantan med soufrans,
Rag dleet ez eo d'in, balamour d'am ofans.
Jezuz, ma Redemptor, evidon oc'h marvet,
Hag evit ma savetad, ec'h euz ho koad skuillet ;
O vankout d'anveout kement a vadelez
A meuz ho tisprizet, siwaz d'in, pec'her kez !
Roït d'in, mar plich, ar gras, ma Otrou gallouduz,
Var ma enebourien da vea viktoriuz.
Dont a raint en dro, pa sonjin nebeutan ;
Etre ho tivrec'h sakr, me 'n em laka breman.
Na doujan nep enkrez, na trubuill, nag anken,
Kenneubeud an tonder, nag ive ienien ;
Na gemerin morse, evit magadurez,
Med bara sec'h ha dour, a dra zur, vit jamez.
Na evin mui a win, na nep sort likoriou ;
Biken kig na pesked na antrei em ginou.
Lec'h klask kontantamant ma c'horf ha ma spered,
Me heuillo, penn da benn, lezen Zalver ar bed ;
Ne c'houlennan ken gras nemet da chomm fidel
Da Jezuz ha Mari atô bete mervel.
Dre hanoiou ker kaër me a vo diwallet
Deuz ar marv, a gredan ken a vin n'em welc'het.
Hag en em rentet pur dre eur vuez neve
A vezo agreabl da daoulagad Doue.
Goude a meuz esper da reseo ar pardon
Ha da vont da velet ma C'hrouer var he dron.

AN DIAOUL a arri hag a gomz

Klev, Loeiz, lavar din pelec'h ez evelse ?
Me gred a teveuz c'hoant da zistrei ouz Doue ;
Mez diwall, mar kerez, gant aoun da n'em trompla ;
Rag te zo din aboue an oad a bemzek vla !
Leun out a fallentez. N'eo ket possubl konta
An dud a teuz laëret ha lazet er bed-ma ;
Ar merc'hed, ar gragez a teuz dizenoret :
Deuz a bep seurt krimou heuzus out goloët !
D'an env ha d'an douar hi ra ruzia gand mez !
Hag e fell did kaout c'hoaz hent ar zilvidigez ?
Nan ! te a zo diavis, ze n'ario biken !
A dra zur eo red did bean kollet da benn.

LOEIZ

Pec'het a meuz, gwir eo, kalz dre zempladurez ;
Mez Doue zo ive karget a vadelez,
Ze zo kaoz, a gredan, am zello gant true,
Hag e pardono din an oll bec'hejou-ze.

AN DIAOUL

Eun den lubrik, eul laër, eur muntrer, eun treitour.
Evel-doud-te, Loeiz, digant-han kaout sikour ?
Biken ! vit ar c'hrimo a teveuz kometet
N'en deuz barz ar skritur, paour kez, pardon ebet !

LOEIZ

Doue zo truezuz ha mad dre e natur,
Tener, karantezuz evit e grouadur ;
Hen gwelet o tistrei a blij meurbet dezha :
An Env memez a ve neuze karget a joa.

AN DIAOUL

Te a teuz poan gollet, Loeiz, na chenchi ket,
Ha Doue he unan zo skuiz ouz da velet ;
Rag ker bras torfejou a teuz gred er bed-ma
Ma zigoro zouden an ifern d'hez lonka !

LOEIZ

Jezuz krusifiet bepred d'am ziwalo !
A viskoaz he wad zakr a welc'h ar pec'hejo
Da gement a zistro outhan a wir galon.
Me gred e mo ive deuz e beurz ar pardon.

AN DIAOUL

Galloud ra pardoni darn deuz ar pec'hejou,
Non paz da re, Loeiz ; te zo leun a grimou.
Ni, eur veach hebken da zenti oa manket
Hag evit kement-se omp da viken daonet.

LOEIZ

Penoz ? Enep Doue c'houi oa en em savet !
Mar c'halljac'h e pije anean didronet,
Ha laket anean izelloc'h evidoc'h
Vit hen trugarekat da groui ac'hanoc'h.
Pegen braz pec'her ven, biskoaz na meuz sonjet
Diskleria ar brezel d'am C'hrouer binniget,
Na klask en em sevel velse enep d'ean ;
Koulskoude, dre natur, on pront d'en em fachan.
Mez, daoust pegen fall on, n'en don ket bet klevet
O c'houlen e valloz, kenneubeut bea daonet.
Mar meuz hen disprizet, siwaz d'in, em c'halon,
Gant ar c'houerva glac'har me a dezir pardon !
Me aneve penoz on kriminel meurbed,
Hag a esper eun de bea c'hoaz gwen rentet,
Goude ma mezo great eur binijen galed.
Me renons vit biken d'id, Satan milliget !

SATAN

Te a vank d'in, den fall ! Penoz ? ine daonet !
C'hoant a peuz, marteze, e ven d'ide sujet !
O koanta prezeger eo breman ar fripon !
An truant merc'hetaer ! touchet eo e galon.
Ampoezonet ez eo, sur, gant ar c'hlenved fall,
Pa 'n deuz kement a hast da vonet d'eur vro all.
Ia, hipokrid ifam ! me dorro da c'heno !
Ar fin deuz da vuez aman te a welo.

(Satan a grog en kolier Loeiz).

LOEIZ

En hano 'n Tad, ar Mab, ive ar Spered-Glan,
M'ho konjur d'am c'huitad, ofiserien Satan !
Rag koll a rit ho poan o sonjal ober d'in
Hadkaret ar bed-man ha donet da bec'hi.

(An diaoul a dec'h 'n eur grial).

(Kuitaat a reont holl).

LOEIZ

Dre ho kras, ma Doue, e meuz bet ar sikour
Da hallout trionfi demeuz ma adversour.
Digaset a c'heuz d'in sonj d'ober sin ar groaz,
Paneved se vijen bet nec'het gantan c'hoaz.
Vit goneet a meuz barz ar gombat kenta ;
Ha memez tra a rin en hini diveza.
En eur barrouz kaer on, red eo d'in he zremen,
Daoust e ped poent ez eo erru an oferen ?
Pa oar barz ar sermon eo prest da echui,
Mankout ra d'in tostad, raktal, vit m'e c'hlevin.

(Loeiz a antre er porched. Eur relijiuz a brezeg).

AR PREZEGER

Ambula coram me, et esto perfectus.
Baleet dirazon, ha bezit vertuuz.
Chetu aze komzou hon Zalver adorapl ;
Gras d'ezê da vea d'hon ine profitabl.
Pa 'n deuz o lavaret, ez int, sur, gwirione ;
En fons hon c'halonou engravomp anezê.
Ver an douar Jezuz zo bet skouer vad d'an holl,
Rag na c'houlenne ket gwelet den oc'h 'n em goll.
N'eo ket 'n em gontantet da brezeg dre gomzou,
Roet en deuz ive exempl ar vertuziou
Zo red da bep kristen, er bed, da bratikan,
Mar fell d'ean kaout lod er Baradoz gantan.

(Da heuil.)

Premier Grenadier ; à midi, banquet ; dans l'après-midi, jeux divers.

Ar Bobl du samedi 24 juin contiendra :

1. Le programme complet des fêtes de ces quatre magnifiques journées de fêtes publiques, ainsi que celui des courses de Pennalan.

2. Un supplément de couleur, comprenant deux chansons sur la vie du Premier Grenadier, l'une en breton, l'autre en français, les deux entourant un superbe portrait de la statue du héros.

Ce supplément, à lui seul, vaudrait quinze centimes. Il sera délivré gratis à tout acheteur du journal.

Courses de Pennalan. — Les engagements pour les quatre premières courses, sont reçues chez M. Guivarc'h, trésorier de la Société des Courses à Carhaix, jusqu'au mardi 20 juin, avant midi. Pour la cinquième course (steeple-chase), ils sont reçues à Paris, 1, rue de Castiglione, jusqu'au mardi 20 juin, à 2 heures.

—*Conseil Municipal du vendredi 2 juin.* — La séance est ouverte à 8 heures du soir, sous la présidence de M. Anthoine, maire. Tous les Conseillers sont présents, sauf MM. Lancien (en 28 jours), Guéguen et Duval, excusés, Le Janne, démissionnaire. M. Penn est élu secrétaire. M. Delpeuch, secrétaire de mairie, lit le compte-rendu de la dernière séance, puis M. Anthoine expose le programme des délibérations de la session de mai. Vu la longueur de l'importance des diverses questions à traiter, le Conseil par 18 voix sur 17, décide qu'une deuxième séance aura lieu le vendredi 16 juin.

M. Monti, receveur municipal, donne lecture du budget de l'année. Il est voté une somme supplémentaire de 55 fr. pour ajouter à la subvention de 200 francs déjà votée pour les sapeurs-pompiers. A ce sujet, M. de Léseleuc fait remarquer que les subventions votées ne doivent aller qu'aux pompiers au-dessous de 50 ans et à leurs enfants au-dessous de 16 ans. Les pompiers ne doivent pas être inscrits sur la liste des indigents. Entre MM. de Jaegher, Melou, de Léseleuc et Anthoine s'élève au sujet des pompiers une discussion animée, tandis que le lieutenant, M. Clech, garde un silence redoutable, présage d'un éclat prochain...

Sur la demande de M. Le Troadec, qui se plaint que la musique l'*Indépendante* ne peut couvrir ses frais, le Conseil lui vote une subvention de 200 francs.

M. de Léseleuc fait remarquer que l'*Indépendante* est parcimonieuse de ses concerts publics, à quoi M. Le Troadec réplique que lorsque la Musique donne un concert sur l'une des places de la ville... il n'y a pas d'auditeurs. (*Hilarité*). M. de Jaegher dit que ce doit être par défaut de publicité, et qu'il faudrait avertir le public quelque temps à l'avance.

Une somme de 600 francs est votée sous la rubrique *Caisse des Ecoles* ; sur cette somme, il sera prélevé 50 francs pour la Fête de la Mutualité scolaire qui a lieu généralement le 18 juin. Le Conseil émet le vœu que cette fête soit reportée au jour de la distribution des prix.

A ce moment, M. Pierre Clec'h, qui jusque là n'avait dit mot, se lève et apostrophant le Conseil, il déclare que l'argent qui est voté au budget pour les pompiers, il ne le voit jamais. Il affirme n'avoir dépensé que 28 francs seulement en 1904-1905, et que le matériel est dans un état pitoyable. M. le Maire montre à M. Clec'h sa signature apposée au bas d'un mandat de la somme de 200 francs que lui a dûment versé M. Monti ; M. Clec'h proteste véhémentement que si cette somme a été dépensée ce ne peut être par lui-même, et la preuve en est que les seaux de campement ont « 37 ans de service, que même quelques-uns datent d'avant Notre Seigneur Jésus-Christ *(rires)*, et qu'on n'a jamais fait l'acquisition de seaux neufs ! »

On promet à M. Clec'h que cette année le matériel sera remis en bon état, à l'aide de la subvention supplémentaire.

Le Conseil émet le vœu, sur la demande de M. Lemoine, que les courses de Carhaix aient lieu à une date antérieure à celle fixée tous les ans.

Le Conseil renouvelle instamment son vœu que la marquise de la Gare de Carhaix soit close des deux bouts.

Sur la proposition de M. Anthoine, on demande qu'un entrepôt de correspondances soit installé à la Gare.

Avis favorable est donné à la demande de Bertin comme soutien de famille.

Mlle Larmet demande l'alignement devant sa maison, pour un emplacement sis entre la place de la Mairie et la place d'Alguillon.

Le Conseil émet le vœu que le Bureau de Poste de Carhaix soit changé en Bureau de Poste du ressort de l'Etat : de cette façon, la ville n'aura pas à le subventionner, et le bureau resterait ouvert toute la journée. Il est de petites localités sur les côtes qui ont obtenu ces bureaux parce qu'elles sont villes d'eaux pendant 4 mois, mais à Carhaix, le commerce continue toute l'année d'une façon régulière. Ce vœu est proposé par M. Le Roux.

M. Le Moine fait émettre un vœu tendant à ce qu'un fil télégraphique relie Carhaix à Maël-Carhaix. Une commission est aussitôt nommée pour y faire donner suite : elle est composée de MM. de Jaegher et Lemoine, de Leseleuc et Marchais.

Le Conseil refuse ses subventions aux Engagés-Volontaires, à la société l'Alsace-Lorraine, à l'Union des Femmes de France.

M. Lemoine traite alors de la question du Droit de Place. Il dit que Carhaix devrait avoir un tarif fixe, et propose de suivre l'exemple de la ville d'Huelgoat, dont les tarifs ont été adoptés par la Préfecture.

A Huelgoat, il est perçu un droit de place de 0 fr. 10 par tête pour les bœufs, vaches, taureaux, de 0 fr. 05 pour les veaux, moutons, porcs, lapins, etc., de 0 fr. 25 pour les chevreuils et 0 fr. 05 par sac de fruits ou de légumes. La question sera mise incessamment à l'étude.

M. Monti achève la lecture du budget communal par l'exposé des recettes et dépenses totales de l'année. Les recettes de la commune ont monté en 1904 à la somme de 33.262 fr. Les dépenses ordinaires ont été de 26.182 fr. 59, et les dépenses extraordinaires de 7.692 fr. 68. Le budget « se bouche » donc à grand peine par un modeste excédent montant exactement à cinquante-quatre francs quarante centimes.

Avant la clôture, un conseiller propose de réaliser un boni de 85 francs, en supprimant le carillon du beffroi de 10 heures du soir. Cette proposition est repoussée.

La première séance est levée à 10 heures.

(A suivre) F. J.

— *Accident mortel.* — Vendredi soir, 2 courant, M. Suhard, chef de section et directeur de la traction aux chemins de fer économiques, rentrait de Loudéac par le dernier train.

Le chef de train en arrivant en gare fut fort surpris de ne point voir M. Suhard sortir du wagon. Il entra dans le compartiment de deuxième classe dans lequel il avait laissé M. Suhard en quittant la gare de Trébrivant-Le-Moustoir et fut surpris de le trouver vide. Il acquit cependant la certitude que M. Suhard ne s'était pas présenté à la sortie.

Inquiet, le chef de train décida quelques employés à l'accompagner pour explorer la voie jusqu'à la gare de Trébrivan-Le-Moustoir qui n'est éloignée de Carhaix, que d'environ quatre kilomètres.

Au point kilométrique 400, entre la gare de Trébrivant et celle de Carhaix, les employés trouvèrent le cadavre de M. Suhard encore chaud.

De la bouche, le sang coulait encore, mais les employés ne remarquèrent aucune blessure apparente.

On suppose que M. Suhard, qui se trouvait sur la plate-forme arrière du train a été jeté sur la voie, par suite d'un brusque cahot et que dans la chute il s'est tué.

M. Suhard, très estimé, était âgé d'une cinquantaine d'années. Il laisse dans la désolation une veuve et trois enfants. Les funérailles ont eu lieu lundi à Carhaix, puis le corps a été conduit à la gare, suivie d'une foule nombreuse d'amis et d'employés, pour être inhumé à Rennes.

— *Examens.* — Les examens pour l'obtention du certificat d'études sont fixés au 15 juin pour le canton de Carhaix.

— *Eur maro trist.* — Dilun vintin, an Aotrone Herri Bosson ha Loriquer a guitaaz Keraez en gwetur evid mond da Quintin. Deuz an abardaé-noz e tizrochont deuz Quintin.

Pa oant erru kouver gant Kerlean, tal Mill-Ar-Bik, ar marc'h a spontaz ha gwetur ha beajourien o oa sklapet dreist eur c'harz en eur braden don leun a zour. Boëmet gant ar strons, an daou veajour a gollaz anoudegez, hag a chomaz eno pad an noz var an douar gleb.

Deuz ar mintin, Ar Guern, labourer-douar o tond da glask eur bec'h leot, a gavaz anê kousket eno, hag a gasaz anê beleg e di. Bosson a c'hallaz dizrel da Geraez ar meurz, mez Loriquer an nevoa tapet terzion, hag a varvaz var dro teir heur.

An Ao. Loriquer a oa bet adjudant ebarz an armé. Lezel a ra var e lerc'h eun intanvez hag eur bugel bihan.

Interet eo bet en Keraez diriaou.

— *Avis.* — Le Bureau de la Société des Courses se réunira à la mairie de Carhaix le dimanche 11 juin à 10 heures, pour l'adjudication des Buvettes sur le champ de courses.

— *Carnet de mariage.* — Nous sommes heureux d'apprendre le mariage de notre distingué collaborateur M. Henri Bellaud, ingénieur des Arts et Manufactures aux Chemins de fer Economiques, avec Mlle Jeanne Brindel, de Versailles. La Bénédiction nuptiale leur a été donnée en l'Eglise du Saint-Sépulcre, le mercredi 7 juin. Nos meilleurs vœux.

PLOUGUER

Obsèques. — Lundi matin, à 10 heures, ont été célébrées à l'église paroissiale de Plouguer les obsèques de Mme Louise Postollec, née Couteller, décédée la veille à Carhaix, en son domicile route de Callac. Une foule énorme emplissait l'église témoignant ainsi les sympathies dont jouissent à juste titre à Carhaix et à Plouguer les familles Postollec, Couteller et Cougard que cette mort met en deuil.

Nous leur offrons nous aussi nos respectueuses et sincères condoléances.

MOTREFF

Eur gwall zarvoud. — Eur gwall zarvoud a zo erruet dirgwener 2 a viz Even en eur veugleu barz Treveller, parrez Motreff, da Herry, Perrion, ha Kez. Eur meugleiuer hanvet Per Etienne, eur blâ ha tregont, a oa oc'h ober tan barz ar vapeur a zervich da bompa an dour meaz punz ar veugleu. A greiz holl e gamaraded a glevaz eur griaden, hag hi da veled. Etienne a oa astennet heb anoudegez var an douar. E vrec'h klei a oa friket, hag an den bleset a oa beuzet en e wad.

Digaset e oa da Geraez en eur wetur, ha lakeat en hospital. Herve doare, brec'h Etienne a oa bet tapet er roujou ha troc'het. Esper zo e wellêo. Etienne a zo demeet ha tad da zaou vugelik.

SPEZET

Ar pardon. — Pardon brudet chapel ar C'hran, en parrez Spezet, a gouc ar blâ-ma da sul an Drinded, an 19 deuz miz Even.

KASTELLNEVEZ-AR-FAOU

Foire. — La foire du 11 juin l'une des plus importantes de l'année tombant le dimanche de l'Pentecôte aura lieu le lendemain, lundi.

HUELGOAT

Accident mortel. — Samedi, le garçon de M. Kerneau, marchand de vins, allait à Carantec porter des meubles pour meubler une villa à Mme Le Scour, quand arrivé au-delà de Morlaix, ses pieds s'embarrassèrent dans les rênes de la voiture. Le malheureux tomba sous la roue et eu la tête coupée net.

KARNOET

Les pétitions contre la séparation. — A Carnoët, comme dans la presque totalité des communes des Côtes-du-Nord, des listes de pétitions ont circulé pour demander au Parlement « d'ajourner la séparation après la consultation électorale de 1906. » L'*Indépendance Bretonne*, parlant de Carnoët, s'exprime en ces termes :

« De nombreuses signatures ont été apposées sur la pétition contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat. M. Guillaume Couillec, maire, a refusé de légaliser les signatures, croyant sans doute faire ainsi sa cour à M. le Sous-Préfet. Il s'est trompé. M. le Sous-Préfet n'aime pas les maladroits et c'est une maladresse de ne pas remplir, en une telle circonstance, l'un des devoirs de la charge qu'il a sollicitée, et qu'il a obtenue d'une façon un peu extralégale. Les administrés de M. Couillec ne manqueront pas de se dire qu'un maire qui refuse de remplir son devoir est un maire à remplacer. C'est une injure aux électeurs que de refuser la légalisation de leurs signatures. »

DUOT

Serri an ilizou. — En parrez Duot, n'euz ket med *daou* a gemend a ve bet a du deuz lezel serri an ilizou. War al listennou o deuz gret tro ar barroz, a zo bet laket 589 sinatur.

Kachet ar maëri a zo bet poset varnê, ha kaset int bet da Louis An Olivier, député, evid bea diskueet barz ar Gambr.

SKRIGNAK

Une grande noce. — Ainsi que nous l'avions annoncé, le mariage de M. Jean-Louis Blanchard, premier clerc à Poullaouën, avec Mlle Anne-Marie Guynamant, fille de M. Guynamant, maire de Scrignac, a été célébré en l'église de Scrignac, mercredi, au milieu d'une affluence nombreuse. Le cortège était formé d'une file d'environ 30 voitures, qui après la cérémonie se sont dirigées vers le village de Kergrec'h, où devait avoir lieu le repas de noces.

Depuis le mariage de M. Lajat avec Mlle Angèle Jaffrennou, Scrignac n'avait pas vu tant de personnes rassemblées. Il y avait au repas de noces environ 1,400 personnes assises dans 6 longues tranchées doubles de 100 mètres, creusées dans un champ voisin. Toute la tribu des Guynamant et des Jaffrennou, si répandue dans le pays, s'était donné rendez-vous à la fête.

Veut-on savoir ce qui a été bu et mangé à ces festins pantagruéliques, qui se renouvelèrent deux jours consécutifs ?

Il a été abattu et dépecé : 4 bœufs, 2 taureaux et 2 génisses ; 14 barriques de cidre, 5 barriques de vin et 1 barrique d'eau-de-vie, au total 20 barriques, ont été mises en perce. Pendant le repas, 2 tombereaux remplis de pains de 10 livres, circulaient sans cesse entre les tables.

Le service était assuré par 100 personnes hommes et femmes. Les victuailles cuisaient et mijotaient dans 25 marmites monstres, alignées le long d'un talus. Les danses étaient conduites au son de la bombarde et du biniou, par le sonneur Michel Bidan et son compagnon, de Langonet.

On conservera longtemps à Scrignac le souvenir de cette belle noce. Aux deux époux, nos meilleurs vœux.

SANT-GOAZEK

(De notre correspondant)

Etat-Civil du 1 au 7 juin. — NAISSANCES. — Marie-Françoise Conan ; Yves-Louis-Marie Herviou.

MARIAGES. — Vincent Jourdren carrier, au bourg, et Marie Herpe, s. p. Repas chez Marianne Le Dall, 197 personnes.

— *Eur gann.* — An de all, tal kichen Prat-Trevilly, var hent Sant-Goazek da Spezet, Visant Ar Briz a dennaz e e gontell var Jean Bronnec, pehini a oa en kompagnunez gantan hag e vreur Laurenz Ar Briz. Jean Bronnec a dapaz eun taol kontell tal e lagad diou. Polit Narvor hag e vam a erruaz da zikour Bronnec, mez Laurenz Ar Briz a sklapaz mein gantan, hag a vlesaz aneon en e benn. Visant ha Laurenz Ar Briz zo doc'h Pont-Min, Spézet. Ar medisin zo bet var dro Bronnec.

BERNE

Pardon. — Nous rappelons que la célèbre assemblée de Sainte-Anne-des-Bois, près du château de Ponteallec, aura lieu le lundi de la Pentecôte.

AR FAOUET

Fêtes de la Sainte-Barbe. — Les fêtes de la Sainte-Barbe auront lieu au Faouët les 24 et 25 juin courant.

Le 24 juin, course de fond à bicyclette, sur un parcours de 102 kilomètres, organisée par le Vélo-Sport Faouëtais.

1er prix 100 fr., 2e 75, 3e 50, 4e 30, 5e 20. — Prime de 50 fr. au 62e kilomètres.

Prix de 20 fr. au 1er non classé des 3 cantons : Faouët, Gourin, Plouay.

Itinéraire : Le Faouët, Plouray, Gourin, Guiscriff. — Le Faouët, Plouray et Le Faouët.

Les engagements sont de 2 francs par Coureur, payables à l'inscription contre récépissé, et seront reçus jusqu'au mardi 20 juin, à 4 heures du soir.

De grandes fêtes auront lieu au Faouët, le lendemain des Courses, 25 juin. Ces fêtes attirent toujours de nombreux touristes et visiteurs au Faouët, en raison des sites merveilleux du pays.

Kerne-Izel

KEMPER

Le Concours Hippique. — Le succès du concours organisé, pour la troisième fois, par la Société hippique de Quimper a eu lieu les 1, 2, 3 et 4 juin et a dépassé toutes les espérances.

Un public nombreux et élégant y assistait. Les tribunes étaient combles, surtout l'après-midi : toutes les notabilités de Quimper et des environs avaient tenu à rehausser par leur présence l'éclat du concours.

L'*Hallali* quimpérois, fanfare de cors de chasse, et la Musique du 118e ont aussi prêté leur concours. Voici les résultats du concours.

PREMIÈRE JOURNÉE

Chevaux hongres et juments de 3 ans, attelés seuls. — 1er prix, 200 fr., *Zéphir*, à M. Tissier, du Conquet ; 2e, 150 fr., *Champion*, à M. Tissier ; 3e 100 fr., *Charmante*, à M. Tissier ; 4e 50 fr., *Catharina*, à M. Quéré de Saint-Pol-de-Léon ; 5e, 50 fr., *Charlot*, à M. Sévère, de Saint-Pol-de-Léon ; 6e, 50 fr., *Clamart*, à M. Tissier ; 7e, flots de rubans, *Fifre*, à M. Tissier ; *Flora*, à M. Jean Le Cœur, de Kerlic, en Kerfeunteun.

OMNIUM (sauteurs bretons), pour chevaux de 3, 4 ou 5 ans. — 1er prix, 200 fr., *Chasseur*, à M. Chausse, lieutenant au 118e ; 2e, 100 fr., *Cartouche*, à M. Jean Le Floch, de Guengat ; 3e, 50 fr., *Cadeau*, à M. J.-M. Grall, de Plouénan ; 4e, 50 fr., *Sans-Gêne*, à M. Le Floc'h, précité.

DEUXIÈME JOURNÉE

Concours de dressage pour cultivateurs

1er prix, 60 fr., M. Yves Sévère, de Saint-Pol-de-Léon ; 2e, 35 fr., M. Yves Morvan, de Saint-Ségal ; 3e, 25 fr., M. Yves Grall, de Plouénan ; 4e, 20 fr., M. François Quéré, de Saint-Pol-de-Léon ; 5e, 10 fr., M. François Quéré, de Saint-Pol-de-Léon ; 5e, 10 fr., M. François Sévère, de Saint-Pol-de-Léon.

Chevaux hongres et juments de 4 et 5 ans, attelés seuls. — 1er prix, 200 fr., *Xénophon*, à M. Tissier, du Conquet ; 2e, 150 fr., *Bellenot*, à M. H. Chanvril, de Landerneau ; 3e, 100 fr. *Baudry*, à M. Chanvril ; 4e, 50 fr., *Braban*, à M. Alphonse Macé, de Saint-Pol-de-Léon ; 5e, 50 fr., *Bobine*, à M. Bloc'h, de Concarneau ; 6e, 50 fr., *Acrobate*, à M. A. Macé ; précité.

Flots de rubans. — *Baptiste*, à M. E. de Chamaillard, de Quimper ; *Avenir*, à M. O. de Mauduit, de Bénodet ; *Gobi*, à M. de Marcy, de Concarneau ; *Arée*, à M. Corentin Doaré, de Kerfeunteun ; *Bravotie*, à M. Le Corre, de Quimper ; *Bally*, à M. Plouzané, de Pont-l'Abbé.

TROISIÈME JOURNÉE

Chevaux hongres et juments de 4 et 5 ans (montés). — 800 francs divisés en six prix offerts par la société. — 1er prix, 250 fr., *Artis*, à M. Goude, de Quimper ; 2e, 200 fr., *Acrobate*, à M. Macé de Saint Pol-de-Léon ; 3., 150 fr., *Chasseur*, à M. Chausse, lieutenant au 118e ; 4e, 100 fr., *Patriote*, à M. J.-L.-L. Le Roux, de Lézouanach (Ergué-Gabéric) ; 5e, 50 fr., *Arée*, à M. Corentin Doaré de Kerfeunteun.

Leon

MONTROULEZ

Société hippique. — Voici le programme du concours d'élevage, de dressage et d'animaux reproducteurs, qui aura lieu à Morlaix, les 16, 17 et 18 juin, au parc de Kerngués :

La date du concours de pouliches de trois ans demi-sang sera fixée ultérieurement ; il y a pour ce concours 1.350 francs de prix.

Vendredi 16 juin, classement des chevaux du concours et élevage :

A neuf heures, pouliches de trois ans (trait) : 510 francs de prix.

A dix heures, pouliches de deux ans (trait) : 400 francs de prix.

A dix heures, pouliches de deux ans (demi-sang) : 400 francs de prix.

A une heure de l'après-midi, épreuve d'étalons postiers attelés : 2.750 francs de prix.

Samedi 17 juin, concours de dressage :

A 8 h. 1/2 du matin, chevaux hongres et juments de trois ans attelés seuls ; 600 francs de prix.

A 9 h. 1/2 du matin, chevaux hongres et juments de quatre et cinq ans, attelés seuls : 270 francs de prix.

A deux heures, chevaux hongres et juments de quatre et cinq ans, attelés en paire : 330 francs de prix.

A trois heures, chevaux hongres et juments de trois ans, montés : 400 francs de prix,

A quatre heures, international. Epreuves d'obstacles pour chevaux de tout âge et de toute provenance, montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou des officiers de toute arme, montant en habit rouge ou leurs chevaux civils : 500 francs de prix.

A cinq heures, military : 200 francs d'objets d'art en deux lots.

Dimanche 18 juin, élevage et dressage :

A 8 h. 1/2 du matin, élevage (trait). Distribution des primes accordées au mois de janvier aux étalons reproducteurs : 3,000 francs de prix.

A neuf heures, poulains de deux ans (demi-sang : 400 prix.

A 9 h. 1/2, dressage, chevaux hongres et juments de quatre et cinq ans, montés : 250 francs de prix.

A 1 h. 1/2 de l'après-midi, chevaux hongres et juments de trois ans, attelés en paire : 500 francs de prix.

A trois heures, grand défilé des lauréats ; les chevaux de selle, défileront montés.

A h. 3 1/2, omnium (sauteurs breton) : 325 francs de prix.

A 4 h. 1/2, international. Habits rouge et officiers montant en habits rouges leurs chevaux civils : 700 francs d'objets d'art, offerts comme prix.

A 5 h. 1/2, military ; 500 francs d'objets d'art, offerts comme prix.

— *Le monastère de Kerbénéat.* — Le délai de huit jours étant inspiré sans qu'aucune surenchère à la vente de la propriété des Bénédictins n'ait été faite, le monastère est définitivement acquis à Mme Radanne, professeur de piano à Morlaix.

— *Kermesse de la musique municipale.* — Le comité a fixé au dimanche 25 juin sa kermesse annuelle.

Elle sera donnée au parc de Kerngués, avec le concours de la société de gymnastique la *Morlaisienne*.

L'adjudication de la buvette du parc aura lieu le jeudi 15 juin, à 8 h. 1/4 du soir, à la mairie.

PLEYBER-KRIST

Concour de tir. — Un concours de tir à la carabine aura lieu dimanche 11 juin, sous la présidence de MM. Cloarec, député, et Bourienne sous-préfet de Morlaix.

Voici le programme des diverses attractions :

De 8 h. à 11 : Concours de tir réservé aux élèves de l'école des garçons. — 11 heures : Banquet par souscription. — 1 heure : Conférence par M. Cloarec, sur les avantages de l'instruction et de la mutualité ; Phonographe, chœurs exécutés, monologues interprétés par les enfants des écoles. — 3 heures : Collation offerte aux enfants. — 4 h. 1/2, Tirage de la Tombola.

PLOUNEOUR-MENEZ

Elections municipales. — Voici le résultat de l'élection des deux conseillers municipaux en remplacement de MM. Croguennec, maire démissionnaire, et Bothian, décédé, qui a eu lieu hier :

MM. Croguennec, ancien maire, 391 voix, (élu) : Quellennec, négociant, 390 voix (élu) ; Plassart, 271, et Martin, 262.

BREST

Terrible accident de tramway. — Un terrible accident de tramway s'est produit mardi après-midi. Le car n° 7, dans lequel se trouvaient 15 personnes, revenait de Saint-Pierre-Quilbignon à la côte rapide des Quatre-Moulins, le conducteur Bothorel essaya de serrer le frein, qui ne fonctionna pas. Le train roula comme une flèche, vers l'octroi de Recouvrance et la porte du Conquet, sortit des rails, brisa un arbre, et finalement vint butter contre un mur de la rue Lapérouse.

Les témoins de l'accident vinrent au secours des blessés qui sont au nombre de 13. Ils ont été pansés à la pharmacie Lebigot.

— *Evasion de marsouins* — Trois soldats du 2e colonial, en garnison à Ouessant, se sont évadés en montant sur une barque de pêche, et en courant les plus grands dangers ils sont venus débarquer à Porzpoder.

La gendarmerie cherche les fugitifs.

LANNDERNE

Congrès catholique. — Le Congrès diocésain de la Fédération Catholique aura lieu à Landerneau les 11, 12 et 13 Juin.

Dimanche 11 juin, à 8 heures du soir : ouverture du congrès par une allocution de l'Evêque de Quimper,

Lundi 12 juin, allocution de Mgr. Dulong de Rosnay, rapport sur les Patronages et cercles d'Etudes par MM. Boucher et Durand. Conférence sur les syndicats agricoles par M. de Vincelles, de Trégune, rapport sur les Mutualités par M. G. de L'hopital, de Landerneau, rapport sur les Œuvres Eucharistiques par M. Le Chanoine Le Roy, conférence par M. Soulange-Bodin curé de N. D. du Travail de Plaisance à Paris.

Mardi 13 Juin, rapport par M. l'abbé Le Louet de Landerneau.

(De notre correspondant)

— *Conférence socialistste.* — Mercredi dernier, le citoyen Le Fèvre de Morlaix a fait une conférence à Landerneau, salle Kerouanton. Le citoyen Gourvès, Président, ayant comme assesseurs MM. de L'Hôpital, Berrehar, Le Sann, Le Her.

La parole donnée à l'orateur, Le Fevre a longuement parlé sur le socialisme. Faisant allusion à la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, il approuva les lois de proscription des Religieux. Ces paroles soulevèrent la tempête dans la salle.

M. Le Grand, maire de Landerneau soutenait l'orateur.

Le citoyen Cornec toujours disposé pour la rigolade, clama beaucoup pour dire fort peu.

Mais celui qui fit tordre la salle entière, ce fut le cordonnier Appert, venant parler de rançon sans pouvoir s'exprimer sur le genre de lad. rançon. Il y mêla, les gardes et les permis de chasses.

Le citoyen Le Fevre a du répondre à plusieurs interruptions, notamment à celle de M. de Boisanger qui, très versé sur la question agricole mis plusieurs fois Ylik dans l'embarras.

M. Belbeoc'h lui posa aussi, plusieurs question sur l'Industaie, et la concurrence étrangère.

M. Moreul, pharmacien eut sa part de succès, nans une hardie péroraison toute pat iotique.

Les 3/4 des auditeurs étaient allés à la conférence pour s'amuser un brin.

Treger

PEMPOULL

Les pêcheurs d'Islande. — La campagne de 1904 fut excellente pour les armateurs et les pêcheurs. Mais celle de 1905 s'annonce hélas, sous de fâcheux auspices. Les chasseurs, retour d'Islande, ne rapportent que des pêches médiocres.

De plus, le port de Paimpol a perdu 4 goëlettes : la *Mouette*, armateur M. F. Le Guyader ; le *Pierre Loti*, armateur M. Le Gonidec ; la *Morgane*, armateur M. Le Chapelain-Varat, et la *Sirène*, armateur M. Louis Buhot Launay.

Les équipages de ces 4 navires furent heureusement sauvés.

Les pertes matérielles sont énormes pour la société d'assurances mutuelles et pour les armateurs.

On éprouve encore de vives inquiétudes au sujet de la goëlette paimpolaise *Marie-Louise*, armateur M. de St-Martin.

BEAR

Adjudication. — Le mardi 20 juin aura lieu à la mairie de Bégard, l'adjudication des travaux de construction des écoles de garçons et de logements pour les instituteurs. Devis, 49,828fr.45, non compris les honoraires de l'architecte.

LANMEUR

Foire retardée. — La foire du 11 juin tombant cette année le dimanche et le lendemain étant le lundi de la Pentecôte, jour férié, est reportée à mardi prochain 13 courant.

PONT-MELVEZ

Foar Park-ar-Mestr. — Foar vraz Park-ar-Mestr a zo bet dirgwener divea an 2 a viz Even. Homa, vel ouzer, ha foar Vre, eo diou vrasa broiou Gwengamp ha Lannhuon.

Ahanta, var a lerer, en Park-ar-Mestr dirgwener e oa diskar var an holl anevaled. Al loned-korn, ar biou-leaz, ar moc'h, a oa reznabl, mez eun tam a dren. Ar c'hezeg e oa eur bern spontus diontê, ha neubeud a brenerien, ze zo kaoz ne ieant ket mad dreist. Koulskoude, an eubeulien vad a iea 400, 450 lur.

Ar jistr a vad, eme an hostijen, ac'h ea deuz ar gwella. Unan anê a lavar an neuz gwerzet 800 litrad e-pad ar foar.

Les Bretons émigrés

PARIS

Société La Bretagne. — Le 28 mai, a eu lieu à la Salle des milles Colonnes le grand Concert populaire annoncé, Plus de 700 spectateurs ont applaudi nos artistes Bretons. Que M. et Mme Botrel aient eu un grand succès, qu'ils aient fait couler bien des larmes avec cette délicieuse idylle qui a pour titre *Doric et Léna*, rien d'étonnant. Mais le succès n'a pas été pour eux seuls. M. Péloga (de Dinan) Mlle Jeanne Lefournier (une Bretonne de Brest) des Concerts Colonne, M. Divérès de Lorient, Mlle Coquelet, professeur de harpe, ont été très applaudi. Nous voulons dire un mot d'une autre partie du Concert, car c'est une initiative des plus heureuses et un exemple à imiter. M. Paul La Flem (de Lézardrieux), un jeune compositeur de talent, avait arrangé pour chœur et orchestre les trois belles chansons bretonnes (Bro goz ma Zadou, Sao Breiz-Izel et Dale'h sonj Breiz-Izel.)

Les répétitions avaient eu lieu à l'hôtel St-Yves les semaines précédentes, et le résultat fut merveilleux.

Tribune du Travail gratuite

DEMANDE

On demande **une Bonne** sachant le breton S'adresser au journal, ou à M. Le Dault libraire, 6, rue du Val-de-Grâce, Paris.

CHRONIQUE AGRICOLE

Le prix des pommes de terre nouvelles

A Morlaix, 8 fr. les 100 livres.
A Saint-Pol-de-Léon, de 8 à 9 fr. 50.
A Roscoff, mêmes cours.
A Paimpol, de 6 à 6 fr. 25 les 100 livres.
A Saint-Malo, de 10 fr. 50 à 11 fr.

Pourquoi les pommes de terre nouvelles sont-elles toujours en bon cours à Saint-Malo ? C'est parce que les cultivateurs sont syndiqués et font eux-mêmes les cours sur le marché, tandis qu'à Tréguier c'est l'acheteur anglais qui fait le cours.

FOIRES

De la semaine en Basse-Bretagne

Côtes-du-Nord. — 12 juin, Carnoët, Lanrivain, Pontrieux, Runan ; 13, Lanvellec, Rostrenen ; 16, Loguivy-Plougras, Mûr ; 17, Paimpol, Pédernec, Tréguier.

Finistère. — 12 juin, Châteauneuf-du-Faou, Guiclan, Lanhouarneau, Ploneis ; 13, Brasparts, La Forêt, Plabennec, Plonéour, Plourin ; 14, Bannalec, Landivisiau ; 15, Plouguerneau, Plouigneau, Pont-Croix, Rosporden, Sizun ; 16, Loc-Eguiner, Quimperlé ; 17, Méné-Hom, Quimper.

Morbihan. — 12 juin, Pontivy, Theix ; 13, Hennebont, Muzillac, Pluvigner ; 14, Bubry ; 15, Plougoumelen, Guémené, Ménéac, Noyal-Pontivy (2 jours) ; 16, Elven, Plouray, Roudouallec ; 17, Vannes.

Marché de Paris (la Villette) du 8 Juin

ESPÈCES	QUANTITÉS amenées	QUANTITÉS vendus	Prix du kilogramme Poids vif 1re	2e	3e
Bœufs...	1 753	1 631	96	79	65
Vaches..	584	508	93	77	63
Taureaux	288	220	72	60	50
Veaux...	1 935	1 619	1 20	93	78
Moutons	13 875	13 500	1 05	88	68
Porcs....	5 288	5 288	1 00	95	90

Bœufs, vaches, taureaux : vente moyenne. hausse de 10 à 15 fr. par tête.

Veaux : vente difficile, baisse de 0 fr. 05 par kilo.

Moutons : vente active par suite de la modération de l'offre.

Porcs : vente bonne, grâce au rafraichissement de la température.

Bulletin Financier

La faiblesse est aujourd'hui générale. Rente Française en tête, la plupart des Fonds d'Etats sont en réaction. On cote 99.73 notre 3 0/0, 91. 35 l'Extérieure, 68.30 le Portugais.

Les Fonds Russes, par exception, marquent une légère reprise. Le 3 0/0 1891 fait 73.30, le 1896 70.95.

Le Turc Unifié se tient à 88.80. L'emprunt dont il a été parlé sera de 120 millions 606.000 fr., y compris le solde de l'emprunt de 1901 non encore émis. Il aura comme gages spéciaux les revenus dont partie a été engagée pour l'emprunt 1901, dont, en premier lieu, la taxe additionnelle sur toutes les dîmes dont la gestion a été confiée à la Dette publique ottomane. Ajoutons que l'émission de cet emprunt se fera le 17 courant.

Valeurs de crédit et Chemins français sans changement. Métropolitain en nouvelle faiblesse à 574.

Sur le marché en banque, l'action Saint-Raphaël Quinquina est recherchée à 155, de même que le Capillitas en progrès à 56.

Mines d'or lourdes à l'exception de quelques rares titres parmi lesquels la New Kaffirs soutenue à 44.

Costumes Bretons

POUR HOMMES

COSTUME DE SCAËR

Noir et velours, ou noir et broderies, de **50** à **70** francs le haut de costume.

S'adresser à M. EVENOU, *drapier à Scaër.*

COSTUME DE QUIMPER

Bleu et velours, ou bleu, velours et broderies, de **50** à **70** francs le haut de costume.

S'adresser à M. MICHEL LAZ, *tailleur au bourg de Coray.*

Pour Bragou-Braz et Guêtres, s'adresser à la Maison MORIN, de Quimper.

Ces costumes sont ceux adoptés de préférence par les Bardes.

Etude de Me AUTRET, notaire à Rosporden.

Adjudication Volontaire

LE DIMANCHE 25 JUIN, à une heure, en l'étude de Me AUTRET, notaire à Rosporden, des immeubles suivants :

PREMIER LOT

En la ville de **Rosporden**, rue du Moulin, la maison dite *La Propriété Guillemot.*

Sur la mise à prix de quinze mille francs, ci. . . . . . *15,000 fr.*

DEUXIÈME LOT

Aux dépendances de la ville de **Rosporden**, au lieu dit *Le Roudou*, une prairie contenant quatre journaux environ.

Mise à prix . . . . *9,000 fr.*

TROISIÈME LOT

En la commune de **Melgven**, près la ville de Rosporden, au bord de la route de Concarneau, un Jardin.

Mise à prix. . . . . *6,000 fr.*

Pour tous renseignements, s'adresser audit Me AUTRET, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

A VENDRE

Dans le canton d'HUELGOAT

BELLE FERME, d'une contenance de 66 hectares, 31 ares, 08 centiares, le tout d'un seul tenant.

On traitera de gré à gré.

S'adresser à Monsieur LOHOU, *Architecte géomètre, 4, rue Gambetta, à Morlaix.*

Etudes de Me LEFEUVRE notaire à Carhaix, et de Me GERARD notaire à Saint-Brieuc.

A Vendre
DE GRÉ A GRÉ

LA MÉTAIRIE DE SAINT-ANAON

Située commune de **Paule**, canton de Maël-Carhaix, d'une contenance d'environ 43 hectares 27 ares 10 centiares, à 1.500 mètres environs de la nouvelle route de Paule à Plévin.

Revenu par bail : 2.700 francs.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à Me LEFEUVRE notaire à Carhaix, ou à Me GERARD notaire à Saint-Brieuc

---

Etudes de Me GUILLEMOT, notaire à Rennes, et de Me LANCIEN, notaire à Carhaix.

Vente par adjudication volontaire

Le Dimanche 18 Juin 1905, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de Me LANCIEN, notaire à Carhaix, il sera procédé à la vente aux enchères par adjudication publique, en trois lots, des Immeubles suivants situés au village de **Trénivel** et dépendances, en la commune de **Scrignac** et par extension en celle de **Berrien**, canton d'Huelgoat (Finistère).

PREMIER LOT. — **Un Corps de Ferme** exploité par les consorts Abgrall, moyennant le prix annuel de 1080 fr., et comprenant environ 30 hectares 50 ares.

MISE A PRIX . . . . . 20.000 Francs.

DEUXIEME LOT. — **Un Corps de Ferme** exploité par les époux Le Coant, moyennant le prix annuel de 810 fr., et comprenant environ 20 hectares 80 ares.

MISE A PRIX . . . . . 15.000 Francs.

TROISIEME LOT. — **Un Corps de Ferme** exploité par les consorts Toullec, moyennant le prix annuel de 720 fr., et comprenant environ 22 hectares.

MISE A PRIX . . . . . 15.000 Francs.

On pourra traiter de gré à gré.

S'adresser : pour visiter les biens, aux fermiers, et pour avoir tous renseignements et traiter, à Mes GUILLEMOT et LANCIEN, notaires chargés de la vente, et à Me de Miniac, receveur de rentes à Carhaix.

Articles de Mariage
FLEURS, BOUQUETS, BAGUES,

NOUVEAUTÉS

Soieries, Draperies, Parapluies, Ombrelles

Mlle Fanny LARMET
Place de la Mairie

CARHAIX

Carhaix, imp. Le Goaziou-Jaffrennou.

Le Gérant : Etienne JACQ.

Etude de Me LE BOULC'H, Notaire à Plonévez-du-Faou (Finistère).

VENTE
Par Adjudication Volontaire

En l'étude et par le ministère de Me LE BOULC'H, notaire à Plonévez-du-Faou

LE DIMANCHE 2 JUILLET 1905
à 2 heures de l'après-midi.

Un Moulin à eau dit "le Moulin de la Haye," sis en **Plonévez-du-Faou**, sur la rivière du Goanez, en amont et à 1 kilomètre environ de la route de grande communication menant de Plonévez au Cloître-Pleyben.

Ce moulin comprend : Maison d'habitation et maison de moulin, bâtiments d'exploitation, moules et autres accessoires, et environ 5 hectares de terre sous nature de : Labour, pré, taillis et lande.

Très forte chûte d'eau.

Jouissance au 29 septembre 1905.

Mise à prix : 8,000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser au dit Me LE BOULC'H, notaire, chargé de la vente.

Au Saint-Maurice
Teinturerie Parisienne

ROLLAND-LE BIHAN
13, Rue de Brest, 13

(Près la Poste). — MORLAIX
(FINISTÈRE)

Teintures en tous Genres

NETTOYAGE A SEC ET HYGIÉNIQUE
Peaux, Fourrures etc.

Mme Ve ROLLAND, tient à la disposition de sa clientèle un appareil de désinfection à la fornyline, adoptée par la commission d'hygiène. La désinfection se fait sans enlever de l'appartement ni meubles, ni tentures, etc., le gaz n'altérant rien.

Mme Ve Rolland prévient qu'elle fait aussi le retour des colis *franco* par commissionnaires seulement.

Le Champagne "LA MOUETTE"

Ch. VOGÈLE
Propriétaire
MAREUIL-SUR-AY (Champagne)

Le Champagne "La Mouette" se recommande par sa *finesse* et sa *qualité*.

Se trouve chez MM. les Négociants en vins et spiritueux.

Belles Chambres
A LOUER DE SUITE
Rue du Fil à CARHAIX
PRIX MODÉRÉS
S'adresser à M. SOLU Fils.

CYCLES, MOTOCYCLES et AUTOMOBILES
en tous genres
MACHINES A COUDRE
Pose de Sonneries Electriques

PIERRE ALLAIN
Rue de la Mairie, CARHAIX

Dépositaire des marques Terrot, Rochet, Saving, Barnagaud, la Carhaisienne, Allain, l'Inusable (spécialité de la Maison) etc., etc.

Seul dépositaire pour les cantons environnants de la bicyclette Hurtu et de la machine à coudre Helvetia, faisant 2.000 points à la minute, cousant aussi facilement en arrière qu'en avant, navette s'enfilant seule.

Ventes et réparations à des prix défiant toute concurrence

Comptoir Agricole de Bretagne
Ch. MARÉCHAL
O. M. A.
Ingénieur Agronome, Professeur départemental d'Agriculture
Ex-Directeur de l'Ecole de Laiterie des Côtes-du-Nord
21, Boulevard National à St-BRIEUC

TÉLÉPHONE : 2-26

Adresse Télégraphique : MARÉCHAL, St-BRIEUC

Charrue Rud Sack Universelle au travail

SPÉCIALITÉS : MOTEURS ET BATTEUSES :

Machines à vapeur *Weyher et Richemond*. Moteurs à gaz, essence, pétrole, alcool *Japy*. Loco-batteuses à pétrole *en bout* et *en travers*. Batteuses des meilleures marques ; manèges circulaires et à plan incliné, etc.

INSTRUMENTS DE RÉCOLTE :

Lieuses, Moissonneuses, Faucheuses *Deering*, Faneuses *Deering, Osborne, Puzenat, Wéry* — Râteaux *Osborne, Puzenat*.

INSTRUMENTS DE LABOURS :

Charrue *Rud-Sack*, Brabant double *Melotte* — Cultivateur *Griffon*, Herses articulées, Extirpateurs, Herses Canadiennes *Puzenat* — Semoirs *Rud-Sack, Jacquet-Robillard*, etc.

Rouleaux en tous genres, herses à chaînons, herses roulantes et tous instruments pour l'Agriculteur.

Vente à l'essai. — Toutes machines garanties sur facture contre tout vice de construction et de bon fonctionnement.

Catalogues, franco sur demande.

Eviter les contrefaçons, exiger les véritables marques sur chaque instrument.

Représentants du Comptoir à Carhaix :
Mme Ve GUILLOU et FILS, sur le Château.
Forge et Charronnage

PLASAMANT ARC'HANT, 4 T. JUST

Ar *Société Générale*, a reseo plasamanchou evit kont ar *Banque du Nord*, euz ar Russi, pehini a zistaol en enebloden boniou *var hano* var echeanz, mad da veza rembourset da c'houde *tri, pevar, ha pemb bloaz*.

Ar boniou-ze a ve roet ganto paperennou c'houec'h miziek *d'an douger*, pere a zistaol eun interest a 4 0/0 just. Gallout a reont beza gwerzet hep frêjou euz a zorn da zorn.

Ar *Société Générale* he deuz eur servich kenteliou finanser, lakeat ganthi evit netra ouz servich he c'hliantelez.

Prestou var Ditrou

Evit holl gelennadurezou ahendall en em erbedi ouz ar

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Capital : 200 MILLIONS

Siège social à PARIS, 51 et 56, rue de Provence

Correspondant pour la région de Carhaix : M. CHARBONNIER.

Fonderie et Ateliers BOULLÉ
Boulevard National, SAINT-BRIEUC

VALLÉE FRÈRES, INGÉNIEUR E. C. P. Sucrs

Nouveau broyeur d'ajoncs à 2 coupes
Modèle 1905, b. s. g. d. g.

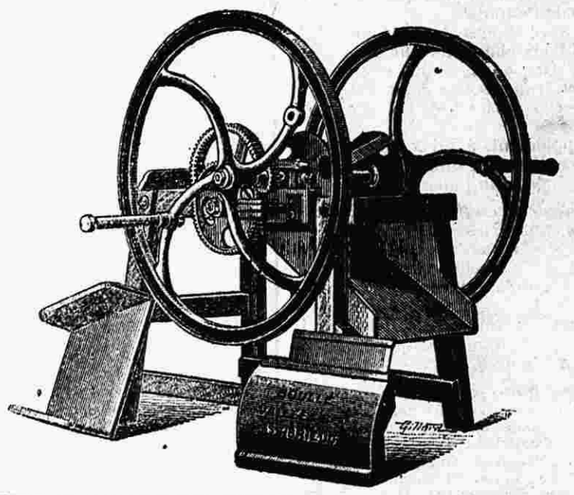

Catalogue franco sur demande

FABRIQUE DE VÉLOCIPÈDES

Maison Jean TRÉGUIER
7, rue des Écoles, QUIMPERLÉ
(Finistère)
Révolution dans les prix de bicyclettes

La Maison Jean Tréguier vient d'offrir cette Saison, des bicyclettes de premières marques à des prix extraordinaire de bon marché, telles : GLADIATOR, PHÉBUS, TERROT, ROCHET, COTTEREAU, ORIOU. Machine neuve pneumatique depuis 115 fr., un long crédit à tous les fonctionnaires et personnes solvables, il n'y a pas de concurrence possible. Toutes personnes désireuses d'avoir une bicyclette, écrivez à la maison Jean TRÉGUIER à Quimperlé, demandez les prix confidentiels et vous serez convaincu de la réalité de mes dires.

Accessoires en gros et détail. — Fabrication et réparation.

Faïenceries Artistiques
ANCIENNE MAISON LE GOYAT

LEMOINE-DÉBORDÈS
SUCCESSEUR
24, Rue du Parc, QUIMPER

Faïences, Porcelaines, Verres et Cristaux. — Jouets. — Lampes et Suspensions. — Articles de voyage. — Meubles de salon et de jardin.

Maison Fondée en 1837

Albert HEURTAULT
11, Rue de Brest, MORLAIX (près la Poste)

Entreprise Générale des Travaux de Plomberie et Couvertures

HEURTAULT, Constructeur
MORLAIX

Aménagements et installations intérieures de tous appareils modernes concernant l'hygiène : Salles de Bains complètes, Lavabos, Postes d'eau, Garde-Robe avec réservoir de chasse, Eviers porcelaine et céramique, Chauffe-bains au bois, au pétrole, à l'alcool, au charbon, 20 minutes au plus, suffisent pour obtenir la préparation d'un bain au degré de chaleur voulue.

Robinetterie et plomberie pour eau, gaz, vapeur. Chaudronnerie, Pompes et Elévateurs d'eau

Fourneaux de cuisine avec toutes applications. — Service eau chaude et eau froide.

Sonneries Electriques, Tableaux Indicateurs, Téléphones — Sonneries à air. — Eclairage électriques à domicile : petites et grandes installations.

Appareil à Acétylène — L'HÉLIOGÈNE. Sécurité absolue, simplicité.

Lustres Bronzes et Cristaux pour Fêtes et Mariages — Location.

J. QUÉRÉ
CHIRURGIEN-DENTISTE
De la Faculté de Médecine de Paris
De 9 heures à 5 heures tous les jours
15, Place Thiers, MORLAIX

ALI. — An Aotrou Quéré a warant parea d'eoc'h ar boan dent, n'euz ket a forz pegeit zo a zouffrac'h deuz outan.

EN GWERZ
EN MOULLEREZ AR GOAZIOU-JAFFRENNOU
Teir Gwerz Santel
(Bro Goz, Sao Breiz-Izel, Dalc'h Sonj)
Var ar memez paperen : Eur skoed ar c'hant.

Barzaz Taldir, leor gwerziou ha soniou, brezonek ha gallek, 500 pajen : *1 1 real* franco.

ENTREPRISE DE BATIMENTS
et de Menuiserie

LOUIS BANIEL
ENTREPRENEUR
Rue du Pavé, CARHAIX
Prizou izel. — Labour vad

Grand Hôtel de la Tour d'Auvergne
CARHAIX

J. ADAM, Propriétaire

Correspondance du *Touring-Club Anglais* et du *Touring-Club de France*.

Table d'Hôte à toute heure

Garage pour vélos ; Fosses pour automobiles ; Omnibus à tous les trains ; Voitures de louage.

Brezonek a gomzer
ENGLISH SPOKEN

A very confortable Hotel for travellers
Moderate fares

Machines à Tricoter
De tous Systèmes
APPRENTISSAGE GRATUIT
Facilité de Paiement

Mme CORBEL
6, Rue Longue de Bourrette, 6
MORLAIX
(Voir les Modèles au Magasin)

GRAND CHOIX D'ARMES
COUTELLERIE

Nouvelles MACHINES à COUDRE
AMÉRICAINES
DÉPOSITAIRE DES MARQUES
HOWE GRITZNER
GARANTIE SÉRIEUSE
Vente à terme - Réparations

MARIE AINÉ
Place Emile-Souvestre et 1, Rue Pont-Notre-Dame
MORLAIX (Finistère)

Evit Kaout
HADEREZOU MAD
Had betarabez, rutabaga, irvin, karotez, melchon, ray-grass ;
ET VAR-EON DA DI

J. BOSSON
Korn Plas-ar-Bouteier en
KERAEZ
Ar gwella marc'had, ar c'henta katile.

DEMANDEZ PARTOUT

Le Quinquina St-Denis
Le meilleur des apéritifs toniques à base de vins vieux de Grenache
Plusieurs médailles d'or et d'argent

DENIS AUFFRET
FABRICANT
Vins, Spiritueux et Cidres en Gros
à PLEYBEN (FINISTÈRE)

Représentant à Carhaix :
Lucien DÉVÉDEC

ERWAN HERNOT
Kizeller Kalvariou
KROAZIOU HA MEIN-BEZ
War ar Men-Benerez
Ha war ar Marbr ;
Bet Medalennet
SEIZ GWECH WARNUGENT ;
RU LANNDREGER

LANNHUON
Kalvar Lanndreger ha Kalvar ar Vretoned en Lourd a zo deut er-meaz deuz Ti HERNOT.

Demandez "UN KINA St-YVES"
Bien se méfier des contrefacteurs

Un bon conseil ! Prendre avant les repas un verre de **"Kina St-Yves"**.

M. Ch. BARRILLON, négociant à Cette est le seul propriétaire de la marque "*Kina St-Yves*".

Seul dépositaire pour la Région

LOUIS COÏC
Marchand de Vins à CARHAIX

SCULPTURE EN TOUS STYLES
Meubles retons

KERAUTRET Jean
3, Rue Gambetta, 3
MORLAIX (FINISTÈRE)
Menuiserie — Ebénisterie

"LES MUTUELLES DU MANS"
Assuransou eneb d'an Tan Gwall :
KEF SINDIKAJOU
Labourerien-Douar Franz
ENEB DA WALL ZARVOUDOU AL LABOUR-DOUAR
"MUTUELLES FRANÇAISES"
EVID AN AKSIDANCHOU
Assurans war ar Vuez

H. DEBROISE
DIREKTOR EVID AR VRO-MA
Er C'habusined PLOUIAN
E-tal Montroulez

Goulenn a rer Ajanted gouest dre ar c'hontre.

Pianos -- Musique -- Instruments
A. DAVID
16, rue du Parc et 1, rue St-François
QUIMPER
Succursale à Morlaix, 10, Place Thiers

Grand choix de pianos, instruments et musique pour tous les instruments, accord, réparations, échanges, location, aux meilleures conditions.

Demandez dans tous les Cafés

LE QUINQUINA DU PETIT BLEU
Apéritif tonique et réconfortant de 1re ordre
ayant obtenu
Médaille d'Argent, à Brest 1901
Médaille d'Or, Paris 1902
GRAND PRIX, LONDRES 1902
Membre du Jury, hors concours, PARIS & VIENNE 1904
A. SOUVESTRE, négociant, MORLAIX

MESTR
An HOLL LOUZEIER da GREVAAT

LOUZOU EVIT AN DOKEN

Pe seurt mam a diegez n'he deuz ket bet enkrez en eur weled he bugel drouglivet ha zempl ? Pe seurt mam n'he deuz ket krenet en eur weled kreiennou var gouzouk he bugel ? Pe seurt greg, en eur bokat d'he mabik, na lavar ket : Gant ma savin anezan ervad, ha gant ma ne vezo na tort na kam ! Kalonou an holl mammou o deuz krenet en eur zonjal er poaniou niverus ha-spontus a c'hed o bugale.

A-vrema, bezet dizaoun ar mammou-ze ! Eur remed dispar a zo bet kavet evid kas kuit o nec'hamant.

Red eo kaout *Gwad pur* ha divlam evid beza *iac'h*. An **Ulminucine** a ra **Gwad**. Arabad eo kaout gwad fall pe gwad troet : an *Ulminucine* a renovez ar *Gwad*.

An *Ulminucine Moreul* a bare diouz ar boan-benn, spount ar gerent ; parea a ra droug-ar-roue, ar c'hreiennou, ar polotennou, ar zempladurez, ar paz, ar c'hlenved-langiz : ar merc'hed laouank dinerzet pere n'int ket gragez c'hoaz da c'huezek vloaz, a vezo hastet ar mare evito e berr amzer.

Kalz a louzeier a zo bet great brud d'ezo evel « depuratif tonique » mez *Ulminucine an apotiker Moreul* eo ar gwella ; bet en deuz ar priziou kenta er Skoliou Medisinerez hag Apotikerez, ha bet en deuz zoken eur rekompanz digant an *Académie de Médecine*.

E kemend apotikerez vad a zo en Breiz, e kaver an *Ulminucine* da brena.

Ar *gwella marc'had* eo, touez an holl remejou !

Al litrad : **2 skoed** ; *an hanter-litrad :* **1 1 real** ; *ar vuredad :* **9 real.**

Gwelit mad hag hen zo merket MOREUL var ar boutaillou.

Evid kaout kalz assamblez skriva da :

Th. MOREUL, *Apotiker e* **Lannderne** *(Finistère).*

Magasins d'Habillements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

AU PHARE -- MORLAIX

MAISON DE CONFIANCE

Vendant à prix fixe et le meilleur marché de toute la région.

Grande Mise en vente des Nouveautés de la Saison.

IMMENSES ASSORTIMENTS

Costumes pour Enfants de 3 à 12 ans depuis **2** fr. **95**.

Costumes Communion 9 à 14 ans depuis **9** fr. **95**.

Chemiserie, Chaussures, Chapellerie

GRANDE CHEMISERIE PARISIENNE
MORLAIX

Grande Mise en vente des Nouveautés de la Saison.

Chemiserie, Lingerie, Ganterie, Confections pour Dames et Enfants, Bonneterie, Corsets, Parapluies et Ombrelles.

HORLOGERIE, BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE
ARTICLES DE FUMEURS
Spécialités de Montres de Besançon
VENDUES AU PRIX DE FABRIQUE

J. HARDY
12, Rue Gambetta, MORLAIX

Pipes en Bruyère à la Marque
(BRUK BREIZ)

Montres en Argent pour Hommes et pour Femmes depuis **15** fr.

MONTRES EN NICKEL DEPUIS **5 fr. 50**

Réveils Matin et Articles pour Mariage

PENDULES DE CHEMINÉES ET TABLEAUX EN TOUS GENRES

Pour légalisation des signatures ci-contre

En Mairie de Carhaix, le 190